

Conseil Economique, Social et Environnemental Local (CESEL)

Instauré lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2014

Rapport final

Saisine

*« Vivre Issy passionnément : de Farman à l'intelligence
artificielle, ma ville innovante au service de tous »*

Sixième Assemblée Générale

~ lundi 3 février 2020 ~

Salle Multimédia de l'Hôtel de Ville



SOMMAIRE

A. SECTION « VIVRE ENSEMBLE »	6
I. REALISATION ET AXES DE REFLEXION	6
1. LES OLYMPIADES INTERGENERATIONNELLES	6
2. L'ARBRE AU SERVICE DE L'EAU A DAPAONG AU TOGO.....	7
3. UN ISSEEN, UN ACTE	7
II. HABITAT ET URBANISME.....	8
1. L'HABITAT INCLUSIF.....	8
2. LE CO-LIVING OU L'HABITAT PARTAGE.....	8
3. L'ART MODERNE A L'HONNEUR POUR LA CULTURE DE TOUS	8
III. ANNEXES SECTION « VIVRE ENSEMBLE ».....	9
B. SECTION « VIVRE RESPONSABLE ».....	17
I. QUATRE PROPOSITIONS EMBLEMATIQUES DU TRAVAIL DE LA SECTION.....	17
II. LES 36 PROPOSITIONS DE LA SECTION « VIVRE RESPONSABLES ! »	18
A. REDUIRE LE VOLUME DE DECHETS ET MIEUX LES RECYCLER	19
1) Collecter et recycler les mégots.....	19
2) Organiser des actions de communication ponctuelles de nettoyage des berges de Seine et des rues.....	19
3) Réduire sur GPSO la consommation d'objets en plastique à usage unique.....	19
4) Eaux usées des habitats fluviaux : mettre en œuvre la phase expérimentale préconisée par le CD	19
5) Récupérer et utiliser les eaux de pluie.....	20
6) Réduire le gaspillage alimentaire, continuer à promouvoir le compostage	20
7) Diffuser largement les nouvelles consignes de tri	21
8) Connecter par voie fluviale plus que routière les déchetteries.....	21
9) Organiser des ateliers de réparation, de sensibilisation aux filières de recyclage	21
10) Promouvoir le recyclage contre « bénéfice »	21
11) Développer les compresseurs de déchets (cartons), notamment dans les grandes surfaces et commerces.....	21
B. DEVELOPPER DES SYNERGIES	21
12) Enrichir la charte "Partageons la rue" : sécurité du piéton, cohabitation multimodale.....	21
13) Pour Isséens en contrat court : promouvoir l'accueil d'un locataire dans une chambre mise à disposition	22
14) Habiter et travailler à Issy - renforcer les coopérations entre institutions	23
15) Concertations renforcées des acteurs clé de l'emploi : ANPE, Maison de l'emploi et APEC	23
16) Organiser des tiers-lieux de rencontre entre professionnels - dont artisans - et étudiants.....	23
17) Publier un e-annuaire des centres de formation Isséens.....	23
18) Développer des lieux d'accueil jour/nuit équipés pour l'hygiène et les soins	23
19) Organiser la relation avec les sans-abri	23
20) Développer les frigos partagés.....	23
21) Généraliser les maisons médicales.....	23
C. ÉNERGIE : MOINS CONSOMMER, MOINS POLLUER	24
22) Ralentir la substitution des éclairages en place	24
D. REDUIRE LES EMISSIONS DUES AU TRANSPORT	24
23) Inciter au covoiturage	24
24) Micro-mobilités : implémenter des dock stations pour trottinettes et des arceaux pour vélos	24
25) Proposer un arrêté municipal pour interdire et organiser le ramassage des « vélos-ventouses »	24
26) Promouvoir le travail en horaires décalés pour les agents municipaux	24
27) Implémenter des super-chargeurs électriques et trouver une utilité aux bornes « Bolloré »	24
28) Extension de la desserte géographique de l'offre de mobilité électrique actuelle (cityscoot et free2go)	24
29) Préconiser et évaluer l'opportunité de l'implémentation d'une station à hydrogène.....	24
30) Bornes de recharge électrique : Généraliser les bornes en libre-service, et diffuser un guide normatif.....	25
31) Développer les portes vélos sur certains bus (TUVIM)	25
32) Publier une carte des trajets handi-accessibles tenant compte des dénivelés	25
33) Inventorier les zones à fortes nuisances sonores du trafic routier, et proposer des solutions	26
34) Produire localement : fermes urbaines, potagers muraux, endives, champignons.....	26
35) Promouvoir les circuits courts	26
36) Jardins partagés : revoir les règles d'affectation et limiter la durée d'usage.....	26
III. ANNEXES SECTION « VIVRE RESPONSABLE »	27

C. SECTION « VIVRE DEMAIN ».....	35
I. LE FESTIVAL DU NUMERIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	35
1. VALORISER LES INNOVATIONS DES ENTREPRISES LOCALES ET MIEUX LES FAIRE CONNAITRE.....	35
2. ANTICIPER L'ARRIVEE DE LA 5G	35
3. INCLURE LES PERSONNES EN DIFFICULTE NUMERIQUE.....	36
4. SERVICES ADMINISTRATIFS DEMATERIALISES : UN SEUL COMPTE.....	36
5. RENFORCER L'INTERACTION CITOYENNE DE LA VILLE	37
6. PUBLIER LES APPLICATIONS LES PLUS UTILISEES SUR LA VILLE	37
7. CYBER MALVEILLANCE : DES ISSEENS AVERTIS	37
8. ART NUMERIQUE : DECRYPTAGE ET ANTICIPATION DE LA SOCIETE DE DEMAIN	37
II. URBANISME ET HABITAT.....	38
1. SI ISSY L'AUDACIEUSE REINVENTAIT L'ESPACE PUBLIC ?	38
2. SENSIBILISATION DES ISSEENS A L'URBANISME	39
3. VALORISER LES INITIATIVES DE COOPERATIONS ENTRE HABITANTS DANS POINT D'APPUI	40
4. PRUDENCE SUR L'HABITAT DE GRANDE HAUTEUR	40
III. ANNEXES SECTION VIVRE DEMAIN	41
D. THEME TRANSVERSAL – URBANISME ET HABITAT.....	499
E. ANNEXES.....	50
1. ORGANIGRAMME DU CESEL (BUREAU)	50
2. TROMBINOSCOPE DES TROIS SECTIONS.....	51
3. CALENDRIER DES REUNIONS DES SECTIONS	544
4. CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU	544

Introduction

Cette saisine « **Vivre Issy passionnément : de Farman à l'intelligence artificielle, ma ville innovante au service de tous** », les 70 conseillères et conseillers du CESEL l'ont vécu si non avec passion, du moins avec enthousiasme, application et conviction.

De mai 2018 à décembre 2019, les trois sections, aux intitulés choisis pour favoriser l'émergence et l'exploration de notions thématiques transversales « Vivre Ensemble », « Vivre Responsable », « Vivre Demain » se sont réunies une fois par mois à l'exception des mois de juillet et août.

Les travaux pensés lors de ces réunions mensuelles ont été renforcés par les décisions prises en bureau lors des réunions trimestrielles.

Les propositions et réflexions que rassemble ce rapport sont l'aboutissement de l'engagement et du travail de toute une équipe, l'assiduité avoisinant les 65% pour les 64 membres effectifs de cette fin de saisine.

Lors de la 1^{ère} assemblée générale à mi-parcours en mars 2019, nous avons souhaité mettre en place un thème transversal. En effet, comment envisager de vivre ENSEMBLE, dans la ville de DEMAIN, sans se sentir RESPONSABLE ? Un thème, « urbanisme et habitat » défini en bureau a recoupé des préoccupations abordées dans les trois sections telles que la transition écologique, le lien social, le vivre ensemble. Deux sections ont même souhaité rédiger en commun leur conclusion.

Enfin si à l'origine de nos réflexions, le livre « Désir de Villes » d'Eric Orsenna et Nicolas Gilsoul, nous avait fait découvrir au détour d'une description, d'une problématique résolue ou en devenir, ce que pouvait être une bonne ville, une ville attractive, une ville qui non contente d'assurer les besoins répondait aux attentes de ses concitoyens, un autre livre va enrichir la bibliothèque du CESEL et va refermer cette saisine.

Le livre de Richard Sennett « Bâtir et Habiter *pour une éthique de la ville* » a retenu notre attention puisque l'auteur y présente sa réflexion sur la relation entre la forme construite – la ville telle qu'elle est conçue par les urbanistes- et la manière dont nous l'occupons. En mobilisant tous les savoirs, urbanisme, littérature, sociologie, philosophie, R Sennett montre que la clé réside dans l'éthique de la ville et cette éthique, selon lui, tient en UN mot, l'ouverture : ouverture d'esprit des individus et ouverture de la forme bâtie qui favorise la sociabilité. Pour reprendre une phrase de la 4^{ème} de couverture « *le citoyen compétent est alors celui qui est capable de sortir de son isolement, d'aller à la rencontre de l'autre et de jeter un regard toujours renouvelé sur le monde qui l'entoure.* »

C'est la raison d'être du CESEL et nous avons respecté ce cahier des charges.

Nous tenons à adresser à toutes les personnes qui ont facilité et favorisé les investigations nos remerciements, sans oublier bien entendu l'implication de toute la démocratie locale et le soutien sans faille de Monsieur Arthur Khandjian.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers remercient Monsieur Le Maire pour la confiance qu'il leur a témoigné et espèrent que ces propositions et suggestions continueront de contribuer au rayonnement d'Issy les Moulineaux, ville audacieuse et innovante.

Catherine COMBE
Présidente déléguée

A. SECTION « VIVRE ENSEMBLE »

La saisine concerne le « Vivre ensemble » et les moyens de co-construire la ville d'Issy-les-Moulineaux de demain avec ses habitants mais également des acteurs variés offrant des sources de financements alternatifs permettant ainsi le maintien de la qualité de vie isséenne. Les conseillers de la section ont choisi à l'issue de leurs débats préliminaires de développer plusieurs projets.

I. Réalisation et axes de réflexion

1. Les Olympiades intergénérationnelles

Ce projet propose d'organiser des rencontres entre des anciens vivants en EPHAD et de jeunes isséens. L'objectif est de motiver nos anciens qui seront fiers de représenter leur structure, de réunir jeunes et vétérans, personnes autonomes et dépendantes à travers une compétition entre les structures d'accueil de la ville, sous une forme ludique combinant le sport et la culture. Les familles seront associées de fait à cette manifestation car ils sont fort contributeurs du lien social et vecteur du rappel des règles urbaines.

A cet effet, 5 EPHAD de la ville ont été sollicités (Lasserre, Sainte Lucie, les 9 muses, Repotel et Résidence du parc) ainsi que 3 écoles primaires labellisées « Génération 2024 » (La Fontaine, Les Chartreux et Jules Ferry) et plus particulièrement les élèves de cycle 3 voire de cycle 2.

Dans ce contexte, les conseillers pilotes du projet ont rencontré tous les directeurs de services concernés et l'IEN qui se sont montrés très intéressés du fait de la dimension intergénérationnelle tout comme les directeurs d'EPHAD et d'écoles. La constitution d'un comité de pilotage, sous la présidence du CCAS, a été suggéré comprenant 1 représentant du CCAS, 1 représentant du CLAVIM, 1 de chaque EPHAD, 1 du service des sports, 3 directeurs d'école, 2 conseillers pilote, le vice-président.

Les travaux préalables menés par le CESEL auprès des divers partenaires potentiels ont conduit à la mobilisation de l'Espace Seniors pour l'organisation de la mise en place de la 1^{ère} édition de ces Olympiades, à l'EPHAD Repotel, avec l'ensemble des élèves d'une classe de cycle 3 de l'école Jean de la Fontaine.

L'évènement s'est déroulé le 8 octobre 2019 dans le cadre de la semaine bleue. Le programme proposait deux quizz, l'un portant sur l'histoire et la géographie et le second sur l'histoire de la ville d'Issy-les-Moulineaux ainsi que trois épreuves d'activités physiques adaptées.

Une remise de médaille avec diplômes transmis aux participants et un goûter ont permis de clôturer ces premières Olympiades Intergénérationnelles de façon conviviale en présence de Monsieur Le Maire et d'élus municipaux.



Les Conseillers de la section souhaitent que le concept de l'intergénérationnel soit repris dans le cadre de la journée EducapCity en 2020 par le CLAVIM. A cet effet, ils ont rencontré Bruno Jarry et Christophe MOULLE du CLAVIM le 25 novembre 2019 qui se sont montrés favorables à l'idée qu'une proposition soit faite aux structures accueillant des personnes âgées de participer au prochain EducapCity le 6 juin 2020 (point de passage du rallye citoyen).

Cet évènement a vocation à être renouvelé chaque année voire étendu aux villes voisines de GPSO.

2. L'arbre au service de l'eau à Dapaong au Togo

Après avoir un temps envisagé un projet autour de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, les conseillers pilotes se sont rapprochés de l'association « Les amis de Songou Man » située sur la ville qui s'intéresse au reboisement du nord Togo. Madame Jeannette ROUHAUD a été reçue par la section afin de présenter les projets de l'association. La création d'une école d'agronomie a été évoquée mais aussi et surtout des actions relatives au reboisement des versants qui entourent le lac de barrage de Kumfab-Daluag dans la région des savanes, afin de favoriser une agriculture durable ainsi que des actions d'assainissement renforcé. Les conseillers ont demandé à Mme Rouhaud un plan de financement précis du projet qui pourrait être multi partenarial et l'assurance de sa faisabilité pour évaluer la participation de la ville.

En 2019, la ville a fêté les 30 ans de jumelage avec Dapaong. Ce projet est donc une façon de poursuivre plus avant l'action initiée par la ville.

Ce projet s'inscrit bien dans le vivre ensemble au niveau international et véhicule des valeurs chères à la ville d'Issy-les-Moulineaux telles l'entraide et la solidarité au quotidien entre les peuples. Il vient renforcer l'action importante des services internationaux de la ville. Il permet de définir la ville comme étant ouverte sur le monde et les autres et engrange une image positive consolidée. Le rayonnement d'Issy les Moulineaux s'en trouve affermi et offre en outre de renforcer le lien avec les villes jumelles.

Un programme impliquant l'Education nationale pourrait être mis en œuvre au sein des écoles de la ville afin que les enfants et leurs parents participent à ce projet. Il porte un pouvoir d'éducation à l'environnement et à sa préservation permettant une prise de conscience sur un sujet qui engage les générations futures

Les conseillers n'ont pu obtenir le plan de financement attendu en raison de causes plurifactorielles. De ce fait, le projet a dû être suspendu.

3. Un isséen, un acte

Les conseillers ont souhaité mettre en place une plateforme collaborative entièrement gratuite pour les habitants afin de proposer un accès à un réseau de proximité d'entraide bénévole.

Toutefois, un partenariat entre la ville via le CCAS et la société Résidentiel numérique qui exploite le site internet « Ensembl' » est testé pour un an sur Issy les Moulineaux. Aussi ce dispositif semble très similaire au projet proposé par les conseillers. En conséquence, la section n'a pas trouvé pertinent de poursuivre son projet dans ce contexte.

II. Habitat et urbanisme

Dans le cadre des travaux transversaux, les conseillers ont retenu trois thématiques autour du vivre ensemble.

1. L'habitat inclusif

Les conseillers se sont penchés sur la loi Elan (article 129) qui définit l'habitat inclusif comme un mode d'habitat « destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode de vie regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ».

L'habitat inclusif peut être constitué dans le parc privé et le parc social, dans les logements construits ou aménagés spécifiquement pour des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap ou dans des logements foyer. Il doit avoir pour objectif de favoriser le « vivre ensemble » pour limiter le risque d'isolement de publics parfois fragiles et propose un projet de vie sociale et partagée élaboré par le porteur de projet avec les habitants (avec notamment la mise en place d'activités collectives).

L'entrée dans cet habitat s'inscrit en-dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médicosociale et est indépendante de toute attribution d'aides à l'autonomie.

L'objectif principal est de permettre à une population vieillissante et fragile de vivre dans son lieu de vie, son quartier choisi en conservant ses habitudes avec les commerçants et voisinage. Les besoins évoluent et il apparaît nécessaire de proposer un autre choix possible.

2. Le co-living ou l'habitat partagé

En poursuivant leurs réflexions sur la thématique de l'habitat, les conseillers proposent que se développe au sein des immeubles d'habitation de la ville le co-living qui consiste contrairement à la colocation à louer une chambre ou un studio dans une maison de ville avec de grands espaces partagés comme la buanderie, les services d'internet ou encore une salle de sport.

Cette nouvelle forme de vivre ensemble permettra de mieux vivre demain (aménagement des espaces d'habitation) tout en veillant à vivre responsable (espaces partagés).

Ainsi l'urbanisme en matière de vivre ensemble peut revêtir de multiples facettes tels l'habitat inclusif ou l'habitat partagé.

3. L'art moderne à l'honneur pour la culture de tous

La ville dispose de nombreuses œuvres d'art moderne susceptibles de favoriser l'attractivité. Pour autant ces œuvres méritent d'être davantage valorisées afin de permettre aux habitants eux-mêmes de les redécouvrir ou de les faire connaître, par exemple en famille. Il est donc suggéré de proposer un parcours spécifique au sein de la ville en lien avec la maison du tourisme et des loisirs.

Mais placer l'art au cœur du vivre ensemble peut prendre également la forme d'un concours qui offrirait l'opportunité à des artistes isséens ou non de réinventer la ville, à l'instar de grandes villes internationales comme New York ou Séoul qui proposent des œuvres monumentales en de nombreux espaces urbains comme autant de décoration, de mise en valeur ou de partage d'une culture rendue accessible au plus grand nombre.

Il s'agit ici d'aménager l'espace public pour mieux le vivre ensemble autour d'un projet à forte capacité collaborative. En effet, l'idée de proposer un concours de sculpture en définissant plusieurs prix (prix de l'artiste isséen, prix des habitants, prix international pour favoriser les partenariats avec nos villes jumelles) permettrait aux isséens eux-mêmes de choisir la sculpture qu'ils souhaiteraient voir rester sur leur territoire, par le biais d'un vote via le site internet de la ville. Le jury et les critères de sélection devraient faire l'objet d'une réflexion cernée et connue à l'avance pour permettre une pleine

transparence. Enfin, il pourrait être proposé le temps du concours et de l'exposition temporaire des œuvres sur les grandes places de la ville, un parcours de visite enrichi le temps d'un week-end par des poètes qui associeraient leur création aux sculptures proposées, des chansonniers qui proposeraient des animations ou encore des danseurs issus du Conservatoire Niedermeyer qui viendraient mettre en relief les œuvres choisies comme on peut le voir dans les musées (Orsay à Paris, Met à New York). Cette exposition des talents isséens et de la culture pour tous au sein de la ville aurait un impact positif et favoriserait une attractivité certaine.

Ce projet s'il nécessite un budget évident peut néanmoins mettre en avant les jeunes talents de la ville et allier ainsi plusieurs arts pour mieux les faire connaître, mieux les faire partager au plus grand nombre.

III. Annexes section « Vivre ensemble »

ANNEXE 1 – Compte-rendu des réunions organisées dans le cadre des Olympiades intergénérationnelles

La genèse du projet et les premières réunions et rencontres de travail ont été consignées dans le rapport intermédiaire du mardi 19 mars 2019. Ci-dessous les comptes rendus des réunions organisées après cette date.

Compte-rendu de la rencontre du 28 mars 2019 avec Colette GENET, Directrice de l'école primaire Jules FERRY et Yves-Laurent MARTIN, Directeur du groupe scolaire La Fontaine.

Marie LEPORS, Directrice de l'école des Chartreux, en voyage scolaire est excusée. Faisant suite à sa rencontre avec Jean-Jacques ARVIEU, Elsa SANTAMARIA, Inspectrice de l'Education nationale, a souhaité associé les trois écoles labellisées "**Génération 2024**" au projet *Olympiades Intergénérationnelles* : Jules FERRY, Les CHARTREUX et La FONTAINE.

Cette réunion donne l'occasion aux Conseillers du CESEL de présenter globalement leur projet.

A leur tour les directeurs se présentent brièvement : LA FONTAINE groupe scolaire : Maternelle et Élémentaire ce qui représente un total de plus de 480 élèves. Yves-Laurent MARTIN, Directeur explique que depuis quelques années, un professeur et sa classe de CM2 monte un spectacle annuel. Les élèves se produisent en avant-première devant les résidents de la maison de retraite Lasserre ce qui s'apparente, pour les jeunes artistes en herbe, à une grande répétition. Cette représentation est suivie d'un échange avec les aînés. Le Spectacle ainsi rodé avait lieu à la Halle des Epinettes, cette année, il sera présenté à l'auditorium NIEDERMEYER.

Jules FERRY, la plus grande école élémentaire de la Ville, accueille plus de 450 élèves. Colette GENET du fait de la proximité de son établissement avec l'EHPAD *Les neuf Muses*, y a déjà organisé des goûters avec des classes CM2.

Retour sur l'organisation des Olympiades intergénérationnelles. Comme évoqué lors de l'entretien avec l'inspectrice, les deux directeurs confirment que l'évènement devra être organisé avec les élèves du 3^{ème} cycle (CM1/CM2).

Ils assurent aux Conseillers que les enseignants de leur établissement respectif seront sûrement intéressés et partie prenante du projet ; ils pourront aussi solliciter les parents d'élèves.

Les Conseillers évoquent la constitution d'un Comité de pilotage qui pourrait être présidé par la Direction du CCAS.

Dans ce contexte, la présence des **enseignants** des classes sélectionnées est pour les Directeurs présents, une évidence. Ils précisent qu'une classe **entière** devra participer et que les enseignants ont une obligation légale de retour en classe à **15h45**. Néanmoins, si la fête devait se poursuivre au-

delà de ce créneau, il serait envisageable de prévoir un retour à l'école à 16h30 maximum et une collation avec les aînés. Un Conseiller souligne que leur temps d'écoute reste limité aussi tous conviennent que la fête pourrait commencer à **13h30**.

Les activités culturelles pourraient être préparées autour de trois thèmes : histoire, géographie et la Ville d'Issy-les Moulineaux.

C'est le COPIL qui devra intégrer ces données afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Enfin, pour leur complète information, le secrétariat du CESEL transmettra aux Directrices et Directeur les comptes rendus des différentes rencontres avec les services de la Ville organisées avant cette réunion

Compte-rendu de la réunion du 14 mai 2019 avec Elodie REVOLTE et Carole RICHARD, respectivement Directrice et responsable de l'animation de l'Espace Seniors.

Une présentation du projet est faite à la Directrice de l'Espace Seniors au regard de sa récente nomination ; Carole RICHARD en avait pris connaissance lors d'une précédente réunion.

Ce temps de travail a pour objectif d'anticiper les besoins de la mise en place du projet déjà bien identifié.

La Directrice nous précise que le programme de la semaine bleue (du 7 au 13 octobre) est déjà acté et que son service a placé les *Olympiades intergénérationnelles* le **mardi 8 octobre 2019**.

Les Conseillers du CESEL, Jean-Jacques ARVIEU, Vice-président de la section *Vivre ensemble*, Laurence AMETTE, Jean-Pierre BELIN et Serge THUREY précisent que leur choix s'est porté sur une classe de l'école La Fontaine et la Maison de retraite Repotel.

Pour rappel éléments évoqués dans le CR de la réunion du 28 mars avec la Directrice de l'Ecole Jules Ferry et le Directeur du groupe La Fontaine

*..., la présence des **enseignants** des classes sélectionnées est pour les Directeurs présents, une évidence. Ils précisent qu'une classe **entière** devra participer et que les enseignants ont une obligation légale de retour en classe à **15h45**. Néanmoins, si la fête devait se poursuivre au-delà de ce créneau, il serait envisageable de prévoir un retour à l'école à 16h30 maximum et une collation avec les aînés. Un Conseiller souligne que leur temps d'écoute reste limité aussi tous conviennent que la fête pourrait commencer à **13h30**.*

La Directrice prend acte de ces divers éléments. Un Conseiller suggère qu'il y ait autant de résidents (choisis par les Directeurs des EPHADS) que d'élèves afin de constituer les équipes.

Constitution du Comité de pilotage :

- Elodie REVOLTE et / ou Carole RICHARD pour l'Espace Seniors ;
- Alexandre MORIN et / ou Georges FOURREAU pour le service des sports ;
- Le CESEL sera représenté par au moins deux des Conseillers, présents ce jour, en fonction de leurs disponibilités respectives et le Vice-président de la section.
- Baptiste COMMAGNAC, Directeur de la Maison de retraite Repotel, Yves-Laurent MARTIN Directeur du groupe scolaire La Fontaine et / ou l'enseignant de la classe, sous réserve de leur accord.

Le service des sports assurait pouvoir mettre à la disposition de l'organisation, du matériel et des animateurs sportifs, cependant, la manifestation était prévue hors temps scolaire. Il faudra s'assurer de leur disponibilité puisque qu'elle se déroulera en période scolaire.

Il est par ailleurs convenu que le CoPil déterminera la pertinence de la présence des parents à l'évènement. Carole RICHARD précise que le Quizz ne pourra de toute évidence pas être préparé par les élèves engagés dans la manifestation. Elle souligne aussi que les enfants seraient sensibles à la délivrance d'un diplôme de participation sans mention de classement en plus de traditionnelles médailles. La Directrice s'engage à organiser au plus vite la première réunion de travail.

Compte rendu réunion des réunions préparatoires des 22 et 23 mai 2019

Contexte :

Les réflexions et travaux de la section « Vivre Ensemble » du CESEL ont conduit à la construction du projet « Les Olympiades Intergénérationnelles », qui consiste en une compétition ludique combinant sport et culture entre des seniors des structures isséennes d'hébergement pour personnes âgées et des élèves de primaire, cycle 3.

Au regard des réunions et rencontres préalables menées par le CESEL auprès des divers partenaires potentiels, l'Espace Seniors est sollicité pour organiser la mise en place de la 1^{ère} édition de ces Olympiades, à l'EHPAD Repotel, avec l'ensemble des élèves d'une classe de cycle 3 de l'école La Fontaine. Le projet a vocation à se déployer dans chaque établissement pour personnes âgées, et avec des enfants du CLAVIM, les années suivantes, et notamment dans le cadre d'EducapCity 2020.

Programme :

Date et heure de l'action : le mardi 8 octobre 2019, à l'EHPAD Repotel, 13h30 - 16h30.

Constitution des équipes : des Equipes mixtes de 5 à 6 seniors résidant dans les différentes structures d'hébergement pour personnes âgées qui le souhaitent / 30 élèves d'une classe de CM1 ou CM2 de l'école La Fontaine, soit au total 7 équipes de 8 à 9 participants maximum.

Epreuves proposées :

- Quizz culturel sur 3 matières, en lien avec le programme du cycle 3 : histoire, géographie et histoire de la Ville, à réaliser par des élèves d'une autre classe que ceux présents le 8 octobre. Yves Laurent MARTIN, Directeur de l'école La Fontaine, indique que l'enseignant(e) mobilisé(e) sur ce projet, ne le sera qu'en fin d'année scolaire et qu'il est impossible pour l'enseignant et les élèves de travailler sur ce quizz : délai trop court entre la rentrée scolaire et la date de l'action.

Mesdames LESCOP et LABORDE JEAN-TOUSSAINT souhaitent échanger sur les thèmes du quizz afin qu'ils soient fédérateurs pour les seniors et les élèves.

Après concertation avec les établissements seniors, un quizz sera proposé par l'Espace Seniors à Yves Laurent MARTIN et l'enseignant(e) mobilisé(e), qui proposera des adaptations et modifications.

- 5 ateliers d'activités physiques adaptées : mise à disposition de matériel et de 4 ETAPS par l'OMS et participation de Christophe CASTEL, Animateur Sportif Seniors

Clôture conviviale : Remise de médailles, diplômes de participation et goûter de clôture.

Compte rendu 2^{ème} réunion de préparatoire du 5 juillet

La précédente réunion du 22 mai a permis d'établir un préprogramme et une répartition des actions à mener, par service et structure. Les modalités d'organisation des olympiades sont affinées :

Contenu des Epreuves :

- Épreuves d'Activités Physiques Adaptées :

Comme convenu lors de la précédente réunion, M. COMMAGNAC et M. SULTAN se sont rencontrés à l'EHPAD REPOTEL. M. SULTAN propose un panel d'activités physiques ludiques et variées qui conviendraient au lieu. 4 activités seront à sélectionner dans ce panel. Il convient de choisir en fonction des capacités de réalisation des résidents des EHPAD, la facilité de comptabiliser des points et l'attrait pour les élèves. M. SULTAN et Mme AUBOEUX doivent se rencontrer pour tester les activités et sélectionner les 4 qui seront proposées pour les olympiades. L'Espace Seniors sera informé de la date de cette rencontre, pour relayer l'information aux autres directeurs d'EHPAD.

- Quizz :

Carole RICHARD propose deux quizz. Un retour des établissements est attendu sur le contenu de ces quizz. Attention, ils ne sont pas destinés à être diffusés aux résidents des EHPAD et des élèves.

- Déroulé des épreuves :

En raison du temps imparti pour ces olympiades, le passage à chaque épreuve devra être chronométré. Un gong retentira en début et en fin de chaque épreuve. Le roulement du passage des équipes à chaque épreuve sera anticipé par une feuille de route par équipe, réalisée avant le jour J, par Carole RICHARD.

2 participants et 3 essais par participant pour chaque épreuve d'activités physiques adaptées.

Les épreuves devront se terminer à 15 h 30 / 45 (heure à laquelle les ETAPS et l'éducateur scolaire doivent être libérés pour leurs activités hors temps scolaire).

- Personnel Encadrant :

M. SULTAN confirme la mise à disposition de 4 ETAPS de l'OMS + de l'éducateur scolaire de l'école Jean de la Fontaine. L'Espace Seniors mettra à disposition 2 animateurs pour le soutien à la tenue des épreuves et Carole RICHARD dans le rôle de coordinatrice.

Du personnel des EHPAD est sollicité pour accompagner leurs résidents et partager l'après-midi.

- Configuration des lieux et des stands :

2 épreuves d'activités physiques adaptées dans la grande salle donnant sur le jardin de REPOTEL situé au niveau -1

2 épreuves d'activités physiques adaptées dehors sous barnums dans la continuité des baies vitrées de la grande salle de REPOTEL

Les 2 quizz dans le salon d'attente du réfectoire, au RDC, accessible par ascenseur en venant de la grande salle du niveau -1

Si le temps le permet 2 épreuves d'activités physiques adaptées et quizz se tiendront dans le jardin.

- Transport Aller/retour des résidents des EHPAD vers REPOTEL :

Le minibus de l'OMS est réservé. Il n'est pas adapté aux Personnes à Mobilité Réduite

L'Espace Seniors mobilisera l'Autre Bus.

Les EHPAD devront communiquer fin septembre à l'Espace Seniors lesquels de leurs résidents participeront afin de déterminer quel type de véhicule est nécessaire à leurs transports (adapté ou non) et d'organiser les circuits de transport.

- Divers

Des chaises sont à prévoir à tous les stands / Les médailles ont été devisées et seront financées par le CCAS / Les diplômes sont en cours de conception par l'Espace Seniors / Le goûter est organisé et financé par REPOTEL.

Une réunion sera organisée la semaine du 23 septembre, avec participation de l'enseignant mobilisé pour cette action et Yves Laurent MARTIN, Directeur de l'école Jean de La Fontaine.

ANNEXE 2 – Projet « L'arbre au service de l'eau », association « Amis de Songou Man »



Des nouvelles

N° 7 - février 2018



Une nouvelle année...

Une nouvelle année d'activités se met en route pour Songou Man dans un contexte difficile. Le Togo depuis le mois d'août dernier « marche » au cours de manifestations organisées par une opposition au pouvoir en place. Certaines se sont terminées dans la violence, durement réprimées entraînant la mort et beaucoup de souffrances. Pour le moment le travail de Songou Man n'en a pas été affecté.

Ces Nouvelles vous donneront quelques infos sur l'action en cours sur le site de la Cuesta de Bombouaka où Songou Man est engagé pour 2017 et 2018 et au financement duquel nous participons. Une partie du projet est réalisé et continue donc cette année. Puis nous parlerons brièvement d'autres projets dans lesquels Songou Man a été engagé en 2017.

En mettant bout à bout des renseignements épars, nous pouvons esquisser des transformations dans le milieu féminin proche de Songou Man. Cela n'est qu'une approche de ce qui pourrait au fil des années devenir encore plus significatif.

Pour l'association « Les Amis de Songou Man » qui fonctionne depuis presque une année il nous reste beaucoup à faire : créer une véritable équipe d'animation de l'association, nous donner des moyens de nous faire connaître, chercher des moyens de financement pérennes afin de continuer à soutenir ce qui se fait au Togo. Cette année encore votre fidélité nous a permis de faire face aux engagements que nous avions pris vis-à-vis de Songou Man. Soyez en vivement remerciés.

Songou Man ajoutant son expertise en matière de sensibilisation, et compostage rapide à l'aide de champignons appropriés.

Tout le village est concerné car ses habitants vont avoir bien visibles les résultats de l'aménagement de 1 ha de terrain. **32 personnes** ont participé à la sensibilisation, **7 pépiniéristes** ont été formés à la plantation en quinconce et **158 arbres** seulement ont été plantés pour laisser plus de place à l'espace maraîcher, un canal de 42 m a été construit à base de tuyaux en PVC pour acheminer l'eau du barrage de Nagré jusqu'à la parcelle reboisée, la parcelle a été clôturée.

Lutte contre la désertification à partir des écoles

2 000 écoles primaires ou secondaires sont implantées dans la préfecture de Tône sur des terrains non encore reboisés. Songou Man fait le pari d'en reboiser un maximum à raison de 300 arbres par école. C'est l'association qui fournira les plants, initiera des écoles à en produire et à protéger les arbres jusqu'à ce qu'ils grandissent pour donner de l'ombre aux élèves. Ce sera un travail de longue haleine qui va mettre en route écoliers et professeurs.

En 2017, l'environnement de 19 écoles a été reboisé avec 5400 arbres soit l'équivalent de 13,5 ha.

Valorisation de la biodiversité

Dit autrement c'est : produire du beurre de karité avec les noix de karité, de la moutarde de néré avec les amandes données par l'arbre du même nom, mettre des ruches sur des terrains riches en arbres mellifères et espérer avoir une miellerie équipée pour l'extraction du miel, chercher les moyens de conserver et vendre les produits maraîchers et en transformer certains pour la vente.

Une partie du programme est réalisée par la mécanisation de la production de karité et de moutarde de néré. Il ne manque plus que la décortiqueuse de graines. La moutarde de néré semble avoir trouvé son public, il reste des efforts à faire pour la vente du karité ou sa valorisation en le transformant en produits dérivés.

Nous espérons fortement l'installation d'une miellerie cette année avec l'aide du Rucher Ecole de Montreuil.

Quant à la conservation des oignons qui reste difficile à réaliser, des essais de semences d'espèces plus adaptées pour la conservation sont en cours cette année. Le résultat ne pourra être apprécié que vers les mois de juillet ou août prochains.

Projet de reboisement intensif dans la Préfecture de Tône

Songou Man ne perd pas de vue son objectif de départ « reboiser un maximum de terrains dans la Préfecture de Tône » en sensibilisant les populations aux questions de protection de l'environnement.



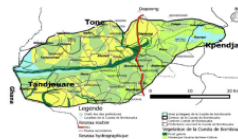
Forêt protégée et mise en défens

En 2017 :

- 9 ha de terrains communautaires ont été reboisés (2656 arbres) et clôturés dans 5 villages (2 ha pour 4 d'entre eux et 1 ha dans le 5ème)

La Cuesta de Bombouaka

La Cuesta de Bombouaka est une cuvette entre les plateaux de Dapaong et ceux de Bombouaka (345 à 540 m) de 874 km² aux écosystèmes variés. C'est sur ce site que le FEM (Fonds Mondial pour l'Environnement) soutient un projet pour apporter des solutions à un milieu très dégradé sur le plan environnemental et favoriser un développement humain durable. Il se déroule sur 2 ans (2017/2018). Plusieurs ONG y travaillent dont Songou Man. Il concerne 4200 ruraux et se fait sous la responsabilité des chefs de cantons, de villages, des Directions Régionales et Préfectorales de l'Environnement. Les villageois sont à la fois bénéficiaires et acteurs de ce projet



d'envergure. Ci-dessous un tableau qui résume l'engagement de Songou Man. C'est le projet que nous soutiendrons en 2018 ; notre participation est prévue pour un montant de 12 222€ venant presque à égalité avec celui du FEM.

Réalisations à mettre en œuvre	Le réalisé en 2017	A réaliser en 2018
14 ha à reboiser communautairement	5	9
9 ha de plantations familiales	4,5	4,5
12 puits maraîchers	8	4
17 pépiniéristes à former	10	7
40 ha à mettre en défens	15	25
60 ruches à mettre sur sites reboisés	30	30
Protection de 3 kms de berges	1,5	1,5
Maraîchage	En cours sur les terrains reboisés	En cours sur les terrains reboisés
Nombre de personnes sensibilisées	341	
Nombre d'arbres plantés	4356	5060

Aménagement et valorisation d'un bas-fonds à Djabangue

Le but de ce projet était de mettre en pratique des méthodes apprises lors de visites d'échange de membres d'ONG venus du Tchad, Burkina et Kenya

rencontrer Songou Man. La principale nouveauté était de planter les arbres en quinconce en suivant les courbes de niveau, une autre était d'utiliser l'urine et la bouse de vaches pour éloigner les herbivores.

- 10 ha de flancs de collines mis en défens, enrichis de 800 arbres et protégés par des pare-feux
- 19 cours d'écoles reboisées avec 5400 cassettes
- 8 puits maraîchers réalisés, dont 6 sont déjà équipés de pompes à pédales.



le maraîchage se fait sur les terrains reboisés facilité par la construction de bassins sur certains sites (en plus des puits) et l'expérimentation de nouvelles semences. Ce projet a sensibilisé 266 personnes dont près de 60% de femmes. Un maraîcher a été embauché pour

accompagner l'activité de maraîchage qui a concerné 86 personnes et leur donner les bases du compostage rapide (68 personnes). Ce projet suivi par le MERF (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières) et un expert international a été classé 2ème sur 13 pour la réalisation des objectifs poursuivis.

Tous ces projets entraînent de nombreux déplacements à moto pour un suivi au plus près, des réunions très fréquentes de concertation et d'échanges à tous les niveaux (local, Préfectoral, Ministériel), une transparence dans les réussites comme les échecs pour garder la confiance des ONG qui soutiennent Songou Man. Les Amis de Songou Man sont fiers de soutenir une telle association.

Les femmes et Songou Man

Les femmes sont actives depuis que le projet de reboisement s'est mis en route. Elles en ont tout de suite compris l'intérêt. On les trouve à toutes les étapes avec les hommes : réunions de sensibilisation et d'information souvent présentes à plus de 50 %, lors des opérations de reboisement, de la pose des clôtures, chargées de l'arrosage des jeunes arbres.

Certaines sont devenues pépiniéristes, un petit groupe d'entre elles a même eu son propre terrain pour reboiser.

Des potières ont accepté d'être formées 3 années de suite par un apiculteur venu de France pour fabriquer des ruches en terre. D'autres se sont spécialisées dans la transformation des noix de karité ou des amandes de néré pour faire beurre et moutarde, ce travail en partie mécanisé en est grandement facilité.



Mais le poids de la tradition, bien réel, freine une évolution qui pourrait être plus rapide. C'est la scolarisation des jeunes filles qui fera avancer les changements.

L'homme est propriétaire de la terre et par conséquent c'est lui qui a la responsabilité de nourrir sa famille distribuant chaque jour ou semaine à son épouse ou ses épouses les grains conservés dans les greniers qui serviront de base à cette nourriture (maïs, mil, sorgho).

Cela ne l'empêche pas les années où la récolte a été particulièrement maigre de partir soit dans le sud du pays ou les pays limitrophes espérant y gagner de l'argent. Sa femme doit alors se débrouiller seule avec les enfants et les personnes âgées de la famille pour faire face aux difficultés qui ne manqueront pas d'arriver à la période de soudure où la nourriture manquera. Heureux encore si l'homme revient au début de la saison des pluies pour recommencer le travail dans ses champs.

Au Nord du Togo la pression démographique est forte, 50% des familles n'ont pas plus de 0,25 à 1,25 ha de terrain pour y faire les cultures vivrières ou de rente comme le coton. L'épouse de l'agriculteur voudrait bien que son mari lui concède un petit lopin de terre sur lequel elle pourrait cultiver du riz ou des arachides selon la nature du terrain, planter des herbes qui serviront pour les sauces et faire également un petit élevage de quelques volailles. Mais c'est rarement possible, ce sont les cultures vivrières qui priment.

Et pourtant beaucoup de responsabilités reposent sur la femme. C'est elle qui doit chercher le bois pour la cuisson des aliments, fournir l'eau à la famille pour la boisson, la cuisine, c'est encore elle qui cherchera ou devra acheter ce qui fera la sauce bonne : herbes diverses, poissons séchés les jours fastes.

Alors imaginez ce qu'apporte Songou Man aux femmes. Dans la parcelle reboisée dont on peut élaguer les arbres dès 3 ou 4 ans, c'est le bois à portée de village, un puits maraîcher dans cette même parcelle c'est de l'eau à portée de cases, même si ce puits était d'abord destiné à l'arrosage des jeunes arbres et aux cultures maraîchères. Et ceux qui sont équipés de pompe à pédales donnent une eau propre.

Les cultures maraîchères sont possibles pour chacun et chacune sans distinction de genre.



Quelle révolution ! La femme qui veut travailler en saison sèche a le même droit que son mari, son frère. Elle peut cultiver sa parcelle, y faire du maraîchage, gagner en autonomie, a le bénéfice de son travail même si celui-ci revient finalement à la famille. Les légumes améliorent l'alimentation de tous, le surplus est vendu et va servir pour des achats ménagers : poissons

séchés, huile, sel et savon, fournitures scolaires et uniformes pour les écoliers, consultation à l'hôpital en cas de nécessité ou pour rémunérer celui qui fait tourner le moulin lorsqu'il y en a un à proximité pour écraser les grains.

A Farnaag, une veuve a été en 2014 la meilleure productrice d'oignons (14 sacs de 120 kg). Sa vie et celle de ses enfants a changé, elle continue de cultiver profitant du puits maraîcher pour produire, consommer et vendre, fière de pouvoir assumer les besoins de sa famille.

Des hommes et des femmes partis travailler au Ghana voisin reviennent dans leur village pour cultiver la parcelle qui peut leur être attribuée « *je ne travaille plus que pour le propriétaire de la cacaoyère nous disait l'une d'elles en binant ses oignons* »

Voilà ce que disent d'autres femmes.

Abna, responsable du groupe de Farnaag dit « *Le projet de Songou Man a ramené la paix dans ma famille. Mon mari me donnait chaque semaine le maïs nécessaire pour nous nourrir, mais il ne donnait rien pour payer le moulin. Alors je vendais un peu de maïs et en fin de semaine il n'y avait plus assez de maïs pour préparer les repas. Mes enfants pleuraient le ventre vide et c'était la bagarre avec mon mari. Avec ce projet je n'ai plus de problèmes. Je vends une partie des récoltes maraîchères pour acheter le poisson, les herbes pour les sauces, les fournitures scolaires et j'ai assez pour faire à manger chaque jour* »

Une autre femme Assibi de Tonguoungue dit : « *Même si je ne gagnais rien en faisant le maraîchage, je gagne quand même. Avant Songou Man on était désœuvré durant la saison sèche. Nous allions dans les cabarets, les marchés ou les funérailles sans raison, uniquement pour y boire de l'alcool. Notre santé était détruite. Avec ce travail en saison sèche (le maraîchage) nous n'avons plus de temps pour cela et nous nous épargnons beaucoup de problèmes de bagarres et violences* »



Des groupes de femmes bénéficient de l'opportunité d'un travail grâce à Songou Man, celles qui ayant une pépinière peuvent vendre des arbres à replanter, celles qui transforment les noix de karité ou amandes de néré en beurre ou moutarde, celles qui fabriquent les ruches en terre qui seront mises sur les collines reboisées. **Elles ont un revenu de leur travail.**

Que dire de Mme Sambiené partie avec Salifou Bounélé à Nairobi recevoir le prix Equateur en 2014, attribué à l'association. Elle n'avait jamais dépassé les frontières de la Préfecture, n'avait jamais eu de carte d'identité, n'avait pas été vaccinée ; il a fallu convaincre sa famille qu'elle pouvait prendre l'avion. Une fois sur place, elle est allée de découvertes en découvertes : d'autres femmes de langues différentes, l'eau chaude au robinet, le self-service à l'heure des repas... Au bout de quelques jours, elle s'essayait à parler en français dans un groupe. A son retour au Togo, réception par le Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières et la déléguée du PNUD à Lomé. Et à l'arrivée dans son village, et tout ce qu'elle a dû raconter et que nous ne saurons jamais, elle s'est mise en recherche de cours de français.

Reboiser pour permettre à la terre de se régénérer, au climat de changer a des effets collatéraux positifs, qui n'avaient sans doute pas été envisagés au début de l'association mais qui sont bien visibles maintenant.

Ce qui est mis en route ne s'arrêtera pas de sitôt, c'est du moins l'espoir des responsables de l'association au Togo. Ce serait aussi mal connaître la pugnacité des femmes qui veulent le meilleur pour leurs enfants.

Petit lexique

Pour répondre à la demande de quelques lecteurs...

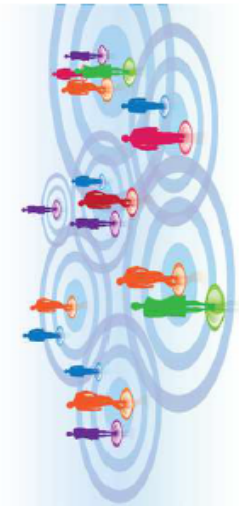
Mise en défens : Protection d'aires écologiques dégradées par des facteurs naturels ou à cause d'activités humaines. Elle implique les populations en vue d'inverser les tendances négatives concernant l'état des sols, du couvert végétal, berges de rivière etc. Pour les forêts villageoises, il s'agit d'empêcher les animaux de venir y brouter, de faire des pare feux tout autour et d'y replanter de jeunes arbres. Si tout cela est respecté, le résultat est spectaculaire.

Vétiver : Graminée aux racines qui s'enfoncent en profondeur (jusqu'à 3 m.) qui aident à fixer des sols non stables comme des berges de rivière et à lutter contre l'érosion.

Cultures vivrières : Cultures de base, indispensables à la nourriture d'une famille africaine. Les femmes participent à ces cultures avec les hommes. Elles ne se font qu'en saison des pluies. Elles ne sont pas opposées aux cultures maraîchères que l'on peut considérer comme un complément indispensable mais qui, elles, se font en saison sèche, des puits ou points d'eau permettant de réguler l'arrosage nécessaire.

ANNEXE 3 – Présentation du projet « 1 Isséen – 1 acte »

1



PROJET N° 1

1 ISSEEN = 1 ACTE

3



Conseil Cesel - Projet Mme Vieille Patricia

Quoi

- ▶ Echange de services gratuit entre Isséens
- ▶ Suite à un besoin immédiat et ponctuel, nous faisons se rencontrer les habitants d'Issy-Les-Moulineaux, qui ont un peu de temps à consacrer à l'autre pour rendre un service rapide à une personne dans le besoin.
- ▶ Nous créons un lien social indifférencié entre les générations, les races etc. Nous leur permettons de partager du temps, de la connaissance, donc de créer une dynamique collaborative (réseau d'entraide et de solidarité).
- ▶ * Ex. une personne ne peut se déplacer offre d'aller lui chercher le pain, promener son chien...
- ▶ * Ex. dans le domaine administratif remplir un document, voir solliciter un conseil
- ▶ * Ex. utiliser un ordinateur, un dépannage
- ▶ * Ex. planter un clou pour installer un objet ou autre
- ▶ * Ex. prêter un outil qui nous manque
- ▶

2



Conseil Cesel - Projet Mme Vieille Patricia

Créer du lien et de l'échange dans la vie quotidienne des Isséens

- ▶ Donner la possibilité aux habitants d'apporter leur soutien à des personnes se trouvant face à difficulté immédiate et ponctuelle.
- ▶ Sur leur temps libre, les habitants se mettent au service des autres de part leur engagement, leurs connaissances, leur savoir-faire en matière de résolution des difficultés rencontrées.
- ▶ C'est un projet local et solidaire qui implique l'ensemble des citoyens. Son impact doit être concret et positif sur la vie quotidienne de ses habitants.
- ▶ Il devra être efficace, porteur d'espoir, inclusif et non clivant.
- ▶ Il ne sera en aucun cas un projet à but lucratif.
- ▶ « Le service rendu aujourd'hui, sera demain celui que l'on nous rendra ! »

4



Conseil Cesel - Projet Mme Vieille Patricia

Qui

- ▶ Ce projet est destiné à l'ensemble des habitants d'Issy-Les-Moulineaux. Il devra être efficace, rapide, porteur d'espoir, inclusif et non clivant.
- ▶ Le projet s'adresse à toutes personnes actives ou non actives ayant une disponibilité à n'importe quel moment de la journée, pour apporter leur aide gratuitement (ex. un jeune n'étant pas en cours ou autre qui est disponible, peut aller chercher une baguette de pain pour une personne qui ne peut physiquement pas se déplacer....)
- ▶ Les personnes intervenantes seront soit donneur soit receveur de ce service. Elles le font de leur plein gré (sans obligation), sans contrainte. . . C'est un geste de générosité, de solidarité, de bienveillance.
- ▶ En aucun cas le système ne devra se substituer aux services de professionnels tels que médecins, professeurs, etc.) puisque c'est un acte qui n'engage aucune responsabilité (assurance ou autre) de part et d'autre (prévoit une charte d'engagement).

5

Conseil Cesel - Projet Mme Vialle Patricia



OU

- ▶ Ce projet devra couvrir toute la ville d'Issy-Les-Moulineaux.
- ▶ Dans l'avenir, pourquoi pas l'étendre aux villes partenaires (GPSO, villes jumelées..)

7

Conseil Cesel - Projet Mme Vialle Patricia



Communication de masse

- ▶ Pour faire connaître l'appli, propositions de différents outils tels que :
- ▶ *réseau sociaux (facebook etc..)
- ▶ * site internet de la ville
- ▶ * journal point d'appui
- ▶ * voir média local

6

Conseil Cesel - Projet Mme Vialle Patricia



Comment

- ▶ Différents outils de support à mettre en place : via tel portable, via internet
- ▶ * application sur téléphone portable: à construire
- ▶ - facilité de connexion, rapidité de la communication et de l'interaction habitant
- ▶ - moyen de géolocalisation
- ▶ - moyen facile, visuel, sonore (penser aux personnes avec handicap, âgées)
- ▶ - modérateur pour la protection et donnée des personnes
- ▶ - protection des personnes par le lien éthique du projet (support ville d'Issy les Moulineaux) et charte d'engagement des utilisateurs de l'appli
- ▶ * via internet par une plateforme
- ▶ (à voir)

8

Conseil Cesel - Projet Mme Vialle Patricia



Budget

- ▶ Participation de la ville
- ▶ Participation des associations (voir association avec des comptes bénéficiaires proposition de dons)
- ▶ Partenariats : voir groupe implantées sur Issy-Les-Moulineaux (média etc.)
- ▶ A creuser : le crowdfunding (plateforme de financement participatif)

B. SECTION « Vivre Responsable »

Les nombreuses réunions de la section « Vivre Responsable » (2018- 2019) ont amené ses membres à identifier 35 propositions formalisées dans la suite du document.

I. Quatre propositions emblématiques du travail de la section



Collecter et recycler les mégots

Classé « déchet dangereux » par l'INERIS, le mégot nécessite un traitement spécifique : il ne doit pas être incinéré et donc, pas collecté en bacs « gris ». Second objet plastique à usage unique le plus présent parmi les déchets maritimes. 500 ans pour se dégrader : le mégot doit être collecté et recyclé en amont de toute pollution des eaux et des sols. C'est aussi un enjeu d'image pour une ville propre.

Source de l'illustration : Lilo / projet Recy-mégot



Publier une charte des nouvelles mobilités individuelles

Les nouvelles mobilités individuelles se multiplient et révèlent **des enjeux de sécurité, de vivre-ensemble et d'équité du partage de l'espace public.**

La Ville / GPSO a publié en 2019, un premier document intitulé « **Partageons la rue** », à compléter et diffuser plus largement.

Source de l'illustration : Fédération française de cyclotourisme



Offre d'accueil pour les futurs Isséens en contrat ou cursus court : promouvoir les modalités d'accueil chez soi d'une personne par la location d'une chambre pour des occupations de courte durée, par les étudiants et travailleurs en CDD

Diffuser l'information pratique : bail-type, cadre légal et assurances à considérer ;

→ Faire connaître les entités - écoles et autres - susceptibles de centraliser des demandes

→ Promouvoir les plateformes qui centralisent les offres ou facilitent la rencontre entre l'offre et la demande.

Source de l'illustration : <https://www.de-nicher.com/2013/10/la>



Généraliser les maisons médicales

Tout nouveau projet d'urbanisme devrait prendre en compte dès aujourd'hui, l'implémentation de maisons médicales ou équivalent. **La diminution sensible des effectifs de médecins implantés sur la ville constitue une alerte.**

Le plan stratégique « MA SANTÉ 2022 » prévoit que l'exercice de la médecine s'oriente vers des regroupements de praticiens.

Source de l'illustration : virages.com

II. Les 36 propositions de la section « Vivre Responsables ! »

A. Réduire le volume de déchets et mieux les recycler

- **Collecter et recycler les mégots**
- Organiser des actions de communication ponctuelle et nettoyer des berges et des rues
- Réduire sur GPSO la consommation d'objets en plastique à usage unique
- Eaux usées des habitats fluviaux : expérimenter comme préconisé par le département
- Récupérer et utiliser les eaux de pluie
- Réduire le gaspillage alimentaire et continuer à promouvoir le compostage
- Diffuser largement les nouvelles consignes de tri
- Connecter par voie fluviale plus que routière les déchetteries
- Organiser des ateliers de réparation, de sensibilisation aux filières de recyclage,
- Promouvoir le recyclage contre "bénéfice" (exemple : bons d'achat)
- Développer les compresseurs de déchets (cartons) pour réduire le nombre de rotations

B. Développer des synergies

- **Enrichir la charte "Partageons la rue" : sécurité du piéton, cohabitation multimodale sur les trottoirs**
- **Pour les futurs isséens, promouvoir la location d'une chambre chez soi**
- Habiter et travailler à Issy : publier les offres d'emploi basées à Issy
- Concertations renforcées des acteurs clé de l'emploi : ANPE, Maison de l'emploi et APEC
- Organiser des tiers lieux entre professionnels - dont artisans - et étudiants
- Publier un e-annuaire des centres de formation Isséens, interroger l'adéquation offre/demande post-baccalauréat
- Développer des lieux d'accueil jour/nuit équipés pour l'hygiène et les soins
- Organiser la relation avec les sans-abri
- Développer les frigos partagés / en libre-service
- **Généraliser les maisons médicales**

C. Énergie : moins consommer, moins polluer

- Réflexion sur l'optimisation de la substitution des éclairages en place, pour limiter la mise au rebut prématurée, afin de bénéficier des progrès sur les solutions de substitution

D. Réduire les émissions polluantes dues au transport

- Inciter au covoiturage par des aires dédiées et par la mobilisation de certains personnels
- Micro-mobilités : implémenter dock stations pour trottinettes et arceaux pour vélos à proximité de certains commerces et augmenter leur nombre devant certaines écoles
- Proposer un arrêté municipal pour interdire et ramasser les « vélos-ventouses »
- Promouvoir le travail en horaires décalés pour les agents municipaux et élargir les plages horaires d'ouverture de certains services municipaux
- Implémenter des super-chargeurs électriques, trouver une utilité aux bornes « Bolloré »
- Extension de la desserte géographique de l'offre de mobilité électrique actuelle (cityscoot et free2go) aux communes limitrophes
- Préconiser et évaluer l'opportunité de l'implémentation d'une station à hydrogène
- Diffuser un guide d'installation de bornes électriques à l'usage des copropriétés
- Développer les portes vélos sur certains bus (TUVIM)
- Publier une carte des trajets handi-accessibles tenant compte des dénivelés
- Inventorier les zones où le bruit du trafic routier pose un problème et proposer des solutions afin de réduire les nuisances sonores
- Fermes urbaines, potagers muraux, endives, champignons
- Promouvoir les circuits courts
- Jardins partagés : revoir les règles d'affectation et limiter la durée d'usage, pour augmenter la rotation et encourager la production locale

A. Réduire le volume de déchets et mieux les recycler

1) Collecter et recycler les mégots

Issy pourrait s'engager plus activement dans la lutte contre les objets en plastique à usage unique, spécifiquement visés par la directive européenne du 05 juin 2019

Issy pourrait spécifiquement traiter le cas des mégots de cigarettes

Les mégots sont classés « déchet dangereux » par l'INERIS (2017). Le mégot reste toxique même sous forme de cendres après incinération, il exige un traitement spécifique. Il constitue en outre le deuxième objet plastique à usage unique le plus présent parmi les déchets maritimes d'après un document de travail publié par la Commission Européenne.

La directive européenne du 05 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement prévoit une responsabilité élargie du producteur au titre de l'article 8, paragraphe 3 (Produits du tabac avec filtres et filtres commercialisés pour être utilisés en combinaison avec des produits du tabac). Toutefois il suffirait que les mégots ne contiennent plus de plastique pour qu'ils sortent du champ d'application de cette réglementation.

Une ville responsable se doit donc de collecter les mégots pour les aiguiller en premier lieu vers des filières de recyclage appropriées, prioritairement sur l'incinération que l'INERIS indique insuffisante pour leur dépollution.

C'est un enjeu environnemental (pollution évitée de l'eau et des sols), de santé publique (le mégot est classé écotoxique) et économique (coût de la dépollution, coût des soins).

C'est également un enjeu d'image pour une ville qui se veut « propre ».

Des initiatives de collecte et de recyclage émergent et celle proposée par l'entreprise Cy-clope se distingue par sa gestion clé en mains depuis la collecte (cendriers design installés en extérieur et régulièrement vidés), jusqu'au recyclage et à la valorisation, en France, des trois flux de matière : papier, tabac, filtre.

Toutefois, la mise en œuvre relève du mobilier urbain objet d'un contrat attribué dans le cadre d'une procédure de marchés publics. Il faudra donc attendre le renouvellement à l'échéance du contrat déjà attribué pour prévoir ce type d'exceptions à l'avenir.

En termes de financement comme de mise en œuvre, cette initiative est susceptible de rallier plusieurs entreprises installées à Issy. Certaines ont d'ailleurs déjà choisi Cy-clope.

Cf annexe p. 27 : Revue de l'offre Cy-clope

- 2) *Organiser des actions de communication ponctuelles et de nettoyage des berges de Seine et des rues : mégots, canettes et autres déchets*
- 3) *Réduire sur GPSO la consommation d'objets en plastique à usage unique*
- 4) *Eaux usées des habitats fluviaux : mettre en œuvre la phase expérimentale préconisée par l'étude conduite par le département*

Passer de l'étude réalisée par le conseil départemental sur les eaux usées des habitats fluviaux, à l'action concrète.

5) Récupérer et utiliser les eaux de pluie

Les collectivités territoriales seront incitées à trouver de bonnes pratiques pour permettre d'économiser l'eau. L'accent sera notamment mis sur la récupération et l'utilisation des eaux de pluie. En région parisienne, aux Mureaux, la commune récupère ses eaux de pluie depuis 2001.

6) Réduire le gaspillage alimentaire, continuer à promouvoir le compostage

Poursuivre l'action déjà engagée visant à réduire le gaspillage alimentaire et renforcer la communication auprès de la population.

Poursuivre la diffusion de composteurs et lombricomposteurs gratuits de GPSO.

En France, l'article 238 bis du code général des impôts ouvre droit à réduction d'impôt égale à 60% de la valeur d'un produit dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (bientôt complété par « ou de 10 000 euros »). Cet article précise que les dons en nature qui concernent donc notre sujet de discussion, sont valorisés à leur coût de revient.

La loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire interdit aux établissements de vente au détail de plus de 400 mètres carrés (sauf si le total pour l'enseigne dépasse les 4 000 mètres carrés ?), de jeter ou rendre délibérément impropre à la consommation leurs invendus alimentaires avec à la clé une amende de 3750 euros par infraction. Cette loi impose une hiérarchie des mesures établie comme suit :

1. La prévention du gaspillage alimentaire ;
2. L'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don, la transformation ;
3. La valorisation destinée à l'alimentation animale ;
4. L'utilisation à des fins de **compost** pour l'agriculture ou la valorisation énergétique, notamment par méthanisation.

Cette loi précise en outre que « La lutte contre le gaspillage alimentaire comprend la sensibilisation et la formation de tous les acteurs, **la mobilisation des acteurs au niveau local** et une communication régulière auprès des consommateurs, en particulier dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. »

L'objectif (mondial) de développement durable 12.3 cible « D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. »

En Europe, la commission européenne a créé un groupe de travail et la réglementation relative aux déchets fait une petite place aux biodéchets.

Quelques autres initiatives notables, d'initiative publique ou privée :

- La stratégie nationale Australienne (2017) vise à diviser par deux les déchets alimentaires d'ici 2030 ;
- Le gouvernement Norvégien et 12 organisations liées à l'industrie alimentaire ont signé la même année un accord visant le même objectif à la même échéance que l'Australie, avec pour cibles intermédiaires des réductions de 15% d'ici 2020 et de 30% d'ici 2025 ;
- L'Italie en 2016 adoptait une loi encourageant le don des aliments en date limite de consommation dépassée ;
- L'entreprise Costa Croisières engage un programme volontaire visant à diviser par deux ses déchets alimentaires entre 2017 et 2020. La démarche est intégrale : une nouvelle carte et de nouvelles recettes à base de produits locaux et de saison, mesure et analyse des quantités (poids) de déchets lors des étapes de préparation et de transformation des aliments puis en fin de repas, sensibilisation des passagers, dons aux banques alimentaires lors des escales en lien avec des associations (exemple : Marseille).

7) Diffuser largement les nouvelles consignes de tri

Communiquer des consignes de tri des déchets domestiques notamment des emballages et inciter à les compacter.

8) Connecter par voie fluviale plus que routière les déchetteries

Les petits déchets métalliques (acier, aluminium) et les autres emballages collectés depuis le 1^{er} octobre 2019 sont acheminés vers des sites mieux équipés qu'Isséane : ce transport routier supplémentaire pourrait être remplacé par un transport fluvial vers la déchetterie de Nanterre.



Source : Le Monde (centre de tri fluvial, expérimenté à Lyon et Paris)

9) Organiser des ateliers de réparation, de sensibilisation aux filières de recyclage

Organiser des ateliers « zéro déchet », ou une recyclerie comme celle de Paris 18^e.

10) Promouvoir le recyclage contre « bénéfice »

Implémenter : des solutions de recyclage « utile » ou de collecte de déchets contre service : bons d'achat, titres de transport...

11) Développer les compresseurs de déchets (cartons), notamment dans les grandes surfaces et commerces

Implémenter davantage de compresseurs GPSO pour les déchets tels que les cartons, notamment dans les grandes surfaces et commerces.

Sensibiliser la population y-compris au tri : les comportements restent largement en-deçà des possibilités offertes par GPSO.

B. Développer des synergies

12) Enrichir la charte "Partageons la rue" : sécurité du piéton, cohabitation multimodale

Publier une charte Isséenne – voir l'avant – projet en annexe - des nouvelles mobilités individuelles, qui compléterait et renforcerait la brochure « partageons la rue » (reprise en annexe) vers une meilleure protection des piétons et notamment de ceux les plus vulnérables.

Les conflits d'usage entre formes de mobilités et avec les piétons se multiplient, au détriment de la sécurité et du vivre-ensemble. L'enjeu porte avant tout sur la sécurité : celle des piétons par rapport à toute forme de mobilité et celles des usagers de nouvelles mobilités individuelles par rapport aux voitures, avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

S'y ajoute la prévention des incivilités.

Les trottoirs étroits, comme celui de la rue Diderot, devraient être exclusivement piétons

Les facteurs de risque sont notamment les écarts significatifs de vitesses sur le trottoir ou la voirie entre les différentes solutions de mobilité, le défaut de vigilance lié à l'usage du smartphone et à l'écoute de musique sur écouteurs, un niveau de protection physique insuffisant pour la vitesse des personnes utilisant ces nouveaux véhicules. Les pistes à contresens, certaines intersections qui s'avèrent dangereuses à l'usage, constituent des facteurs de risque.

Les pistes de solutions évoquées sont : un balisage et marquage au sol plus visible des pistes réservées aux transports actifs/doux, le recours aux équipements lumineux ou phosphorescents, les sanctions (PV). Les ronds-points sont exclus des solutions.

À noter que pour diminuer le trafic automobile GPSO a élaboré un Schéma directeur des liaisons douces (SDLD) dont l'objectif est de renforcer et optimiser le maillage cyclable sur le territoire. La carte ne semble pas encore en ligne et dans l'attente, GPSO renvoie vers le site GeoVelo.fr disponible également en apps mobiles.

Toutefois ce site ne propose pas de traverser mais de contourner les parcs (exemple : Suzanne Lenglen).

À titre d'exemple, la ville de Rennes a mis en œuvre une charte intitulée « Code de la Rue » qui met notamment en exergue :

- La vigilance et le respect de tous, indispensable à la sécurité des piétons et cyclistes,
- La vitesse comme facteur aggravant des accidents,
- Le droit des personnes vulnérables,
- Le partage de l'espace public,
- La promotion des modes de déplacements actifs/doux et des transports en commun.

13) Pour les futurs Isséens en contrat de travail, ou cursus étudiant, court : promouvoir l'accueil d'un locataire dans une chambre mise à disposition

Promouvoir les modalités d'accueil d'une personne chez soi par la location d'une chambre pour des occupations de courte durée, par les étudiants et travailleurs en CDD. L'office du Tourisme pourrait afficher les offres et les demandes. Le CCAS pourrait formaliser et diffuser un guide adressé à tous, sans limite d'âge. Ce guide pourrait clarifier l'ensemble des points pertinents : cadre légal et responsabilités, où trouver les documents types tels que les conventions d'occupation, quelle est la fiscalité applicable à ces revenus.

- Diffuser l'information relative aux baux types disponibles, au cadre légal applicable et aux assurances à considérer ;
- Faire connaître les écoles et autres entités qui centralisent les demandes ;
- Faire connaître les plateformes qui centralisent les offres voire qui facilitent la rencontre entre l'offre et la demande.

Cette proposition est compatible et complémentaire avec les offres privées existantes, notamment :

Pour les étudiants sur un cycle annuel, un cadre fiscal spécifique et des baux standards de 9 mois. Le logement contre services emporte une grande diversité de cas et de situations juridiques et donc trop de complexité pour faire l'objet d'une proposition de la section en l'état de nos travaux. Note : l'appel à une aide bénévole peut engager la responsabilité civile du bénéficiaire de l'aide. Ce risque est, en principe, couvert par son contrat d'assurance multirisque habitation ; pour une plus grande sécurité, il veillera à ce que soit indiquée la garantie « Aide Bénévole ».

Pour des occupations de courte durée, par les étudiants et travailleurs en CDD, la section propose de promouvoir les modalités d'accueil d'une personne chez soi par location d'une chambre. Il s'agirait notamment de diffuser une information relative aux baux types disponibles, au cadre légal applicable et aux assurances à considérer ; à faire connaître les écoles et autres entités susceptibles de centraliser des demandes ainsi que les plateformes qui centralisent les offres voire facilitent la rencontre entre l'offre et la demande.

Note : l'appel à une aide bénévole peut engager la responsabilité civile du bénéficiaire de l'aide. Ce risque est, en principe, couvert par son contrat d'assurance multirisque habitation ; pour une plus grande sécurité, il veillera à ce que soit indiquée la garantie "Aide Bénévole".

14) Habiter et travailler à Issy - renforcer les coopérations entre institutions

Le transport le moins polluant est celui qui n'a pas lieu. Issy, soucieuse du vivre ensemble notamment entre travailleurs et résidents, pourrait inciter le cumul travail-résidence. Les bénéfices induits par un tel éco-environnement entre Isséens et entreprises seraient nombreux : empreinte carbone réduite, stress et fatigue du transport évités au salarié, ainsi plus énergétique et flexible.

Il est exclu de maintenir à jour un tel annuaire aux frais du contribuable. Cependant, à l'heure du Web 2.0, ce site peut être initié et promu auprès des entreprises avec possibilité pour celles qui le souhaitent, de tenir à jour ou utiliser quand elles le souhaitent cet outil de communication et de recrutement qui s'ajoute aux outils dont ces entreprises disposent déjà.

Cette approche respecte pleinement le souci de confidentialité voire de secret le cas échéant puisque seules les annonces publiques seront relayées.

Note : depuis mars 2019, le site Issy.com relaie un flux d'offres d'emploi basées à Issy.

15) Concertations renforcées des acteurs clé de l'emploi : ANPE, Maison de l'emploi et APEC

Aux trois acteurs clé de l'emploi (agence Pôle emploi, APEC et maison de l'emploi) de se concerter voire d'organiser des rencontres visant à faire connaître aux employeurs basés à Issy les talents des Isséens. L'idée paraît simple mais demande un réel savoir-faire pour mobiliser efficacement et aboutir à des embauches effectives.

16) Organiser des tiers-lieux de rencontre entre professionnels - dont artisans - et étudiants

En lien avec le Clavim et autres structures dédiées, favoriser l'animation de lieux de rencontre entre professionnels (dont artisans etc.) et étudiants Isséens.

17) Publier un e-annuaire des centres de formation Isséens

Post-Baccalauréat : Interroger l'adéquation offre/demande éducative sur Issy, réaliser un annuaire des centres de formation Isséens.

18) Développer des lieux d'accueil jour/nuit équipés pour l'hygiène et les soins

19) Organiser la relation avec les sans-abri

20) Développer les frigos partagés

21) Généraliser les maisons médicales

Tout nouveau projet d'urbanisme notamment de type Z.A.C. doit prendre en compte dès aujourd'hui, l'implémentation de maisons médicales ou équivalent. La diminution sensible des effectifs de médecins implantés sur la ville constitue une alerte. Le plan stratégique « MA SANTÉ 2022 » prévoit que l'exercice de la médecine s'oriente vers des regroupements de praticiens.

C. Énergie : moins consommer, moins polluer

Les conseillers tiennent à porter à la connaissance de la Ville les radiateurs numériques de la société Qarnot. Il s'agit de serveurs informatiques de la taille de radiateurs, qui chauffent gratuitement les locaux dans lesquels ils sont implantés et qui intègrent une offre gratuite d'accès à internet par Wifi. Le réglage de la température se traduit par une plus ou moins grande prise en charge de calculs déportés. À Bordeaux, un immeuble d'habitation est construit qui utilise ce système de chauffage, les calculs étant effectués par Qarnot pour le compte de BNP Paribas.



Source : <https://www.qarnot.com/>

22) Ralentir la substitution des éclairages en place

Il s'agit de retarder la mise au rebut des éclairages en état de marche notamment pour bénéficier des progrès techniques lors de leur remplacement.

Eclairage public basse consommation : être vigilant à ne pas remplacer/jeter trop tôt l'éclairage en place. Le développement durable requiert de les faire durer, et ce serait une perte d'opportunité compte tenu de l'évolution des technologies.

Cf. annexe p. 29 : Voir fiche technique / compte rendu de la réunion avec GPSO.

D. Réduire les émissions dues au transport

23) Inciter au covoiturage

Issy pourrait implémenter des aires de covoiturage, inciter la mise à disposition de places de stationnement privé en journée et des places des grandes surfaces en dehors des heures d'ouverture.

Issy/GPSO, pourraient conduire une réflexion participative avec leur personnel, visant à favoriser le co-voiturage voire la mobilité professionnelle vers leur commune de résidence

24) Micro-mobilités : implémenter des dock stations pour trottinettes et des arceaux pour vélos à proximité de certains commerces et augmenter leur nombre devant certaines écoles

25) Proposer un arrêté municipal pour interdire et organiser le ramassage des « vélos-ventouses »

26) Promouvoir le travail en horaires décalés pour les agents municipaux et élargir les plages horaires d'ouverture de certains services municipaux

Organiser le travail en horaires décalés pour les employés de la ville sur la base du volontariat, élargissant l'amplitude horaire de services tout en maintenant une qualité de service optimale.

27) Implémenter des super-chargeurs électriques et trouver une utilité aux bornes « Bolloré »

28) Extension de la desserte géographique de l'offre de mobilité électrique actuelle (cityscoot et free2go) aux communes limitrophes

29) Préconiser et évaluer l'opportunité de l'implémentation d'une station à hydrogène

Issy pourrait étudier l'opportunité d'implémenter une station pour véhicule à hydrogène voire une unité de production d'hydrogène

L'hydrogène est un carburant particulièrement écologique puisqu'il ne produit pas de pollution lors de son utilisation et qu'il ne requiert pas, en amont, de centrales spécifiquement carbonées ou nucléaires. Issy pourrait ainsi, en complément de l'accompagnement du vaste déploiement national des véhicules électriques, montrer sa prise en compte avant-gardiste des solutions véritablement durables. Trois stations sont déjà implémentées près de Paris : Paris (Alma), Orly, Versailles.

Issy serait donc parmi les villes pionnières à accompagner le plan national de déploiement de l'hydrogène. Voir également à ce sujet le dossier de presse publié par le gouvernement.

30) Bornes de recharge électrique : Diffuser un guide normatif à l'attention des syndicats et des entreprises, et généraliser les bornes en libre-service

L'expérience révèle que chaque copropriété opère selon sa méthode, avec parfois des conséquences malheureuses comme des pics de consommation qui font disjoncter l'installation électrique des parties communes de l'immeuble au détriment des autres services (ascenseur, porte d'accès au parking, éclairage dans les escaliers...). Cette proposition vise à faire connaître les normes à respecter (Enedis et Ministère) et faciliter leur appropriation par la publication et la diffusion d'un guide dédié

31) Développer les portes vélos sur certains bus (TUVIM)

Les porte-vélos peuvent être implémentés dans les bus ou hors des bus. Un dossier complet décrit les solutions disponibles aujourd'hui.



Photo : alamystock



Photo : cyclo-works.com

32) Publier une carte des trajets handi-accessibles tenant compte des dénivelés

Issy/GPSO pourrait compléter sa carte des liaisons douces par le référencement des trajets exclusivement piétons, handi-accessibles ou accessibles avec poussette et ce en portant une attention particulière aux dénivelés.

Les villes de Rennes et de Montpellier alimentent grâce à l'Open Data, déjà le site handimap.org :



Source : handimap.org

- 33) Inventorier les zones où le bruit du trafic routier pose un problème et proposer des solutions afin de réduire les nuisances sonores
- 34) Produire localement : fermes urbaines, potagers muraux, endives, champignons

Potager mural tel que celui de l'association Matreselva, 32 rue du Hameau à Paris, illustré ci-après :



Crédit Photo : Manuella KATZ

- 35) Promouvoir les circuits courts
- 36) Jardins partagés : revoir les règles d'affectation et limiter la durée d'usage, pour augmenter la rotation et encourager la production locale

III. Annexes Section « Vivre Responsable »

ANNEXE 1 - L'Offre Cy-Clope de collecte et recyclage des mégots

Source : Patricia EIDEL.

ETAT DES LIEUX

Le mégot, du fait de sa petite taille, tend à être mal défini. On a tendance à oublier sa véritable nature, à savoir celle d'un déchet. Et, en tant que déchet sa place n'est donc pas à terre, mais à la poubelle.

Si la lutte pour protéger les océans s'est concentrée - à juste titre - sur la pollution des sacs, ustensiles de cuisine et plus récemment des pailles en plastiques, la "menace numéro 1" demeure le mégot de cigarette, le polluant le plus néfaste aux océans.

Il représente également, à l'échelle de la commune, un polluant pour les eaux, impactant le coût de la filière d'assainissement.

Les mégots représenteraient environ 30% des collectes de déchets pour les municipalités. Une vraie plaie pour l'environnement et les budgets municipaux

QUELQUES CHIFFRES

8 millions c'est le nombre de mégots jetés chaque minute dans le monde.

Les 2/3 finissent dans la nature, les caniveaux ou les trottoirs.

Ces déchets représentent une menace importante pour l'environnement sachant qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau (1.200 au vu des dernières études) !

En moyenne, il faut 12 ans pour que ces mégots se dégradent complètement.

En France, ce sont entre 30 et 40 milliards de mégots qui sont jetés chaque année - un millier par seconde environ - dont plus de 40% se retrouveraient dans la nature.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les mégots sont parmi les principaux déchets que l'on retrouve dans l'océan, selon l'ONG *Surfrider Foundation* ; ils vont continuer à polluer les fonds marins pendant des années ou être ingérés par la faune marine en les intoxiquant.

En effet chaque mégot non ramassé est emporté par les eaux de pluie et poursuit son chemin dans les égouts, les fleuves ou les rivières. Rarement intercepté par les stations d'épuration du fait de sa petite taille, il est souvent retrouvé entiers sur nos plages. Une grande partie de cette pollution peut donc être facilement prévenue.

Bourrés de substances chimiques (près de 4000) dont une cinquantaine sont réellement toxiques, comme la nicotine, les mégots doivent être "dépouillés" avant de pouvoir être recyclés. En effet, les mégots sont composés d'acétate de cellulose, traités au dioxyde de titane. Ils récupèrent en outre une partie des matières toxiques contenues dans la fumée : goudron, radium ou encore ammoniac... Ces substances sont très polluantes.

Les filtres biodégradables que l'on trouve pour les cigarettes roulées sont une fausse bonne idée : ils se dégradent en effet plus vite dans la nature - un à deux ans en moyenne, mais rejettent tout autant les matières toxiques contenues dans la fumée du tabac... Selon la Cigarette Butt Pollution Project, la majorité

des 5 600 milliards de cigarettes fabriquées chaque année sont dotés de ces filtres, et les deux tiers finissent dans la nature.

Soit un mégot atterrit par terre, soit il sera jeté dans un cendrier, le mégot allant finir sa course dans l'incinérateur... et mettra alors 120 ans à se dégrader complètement et polluer l'air.

REVALORISATION DU DECHET

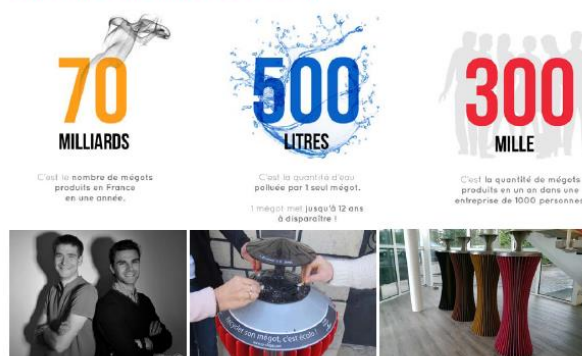
Plusieurs associations et entreprises proposent de recycler les mégots. Certaines sociétés comme Gumégot ou Terracycle, collectent les mégots auprès des entreprises ou des collectivités en un service payant. Mais il est difficile de recycler de façon rentable ce déchet polluant.

La société bretonne MéGo I semblerait avoir trouvé une filière de recyclage qui tient la route. Elle récupère les mégots, les décontamine et les transforme en mobilier urbain. D'autres sociétés créent des routes à partir de mégots recyclés. Mais il est difficile de « nettoyer » complètement ce déchet toxique, dont le plastique pourrait se retrouver dans des jouets pour enfants ou autres objets du quotidien.

Il existe peu de solutions dites de « bout en bout » dites clés en main, proposant le mobilier, la collecte, la revalorisation et un retour statistique.

Nous avons retenu une société - CY-CLOPE et l'avons rencontré à 2 reprises (juin 2018)

CY-CLOPE - PROPOSITION FRANCAISE GLOBALE ALLANT DE L'ETAT DES LIEUX AU RECYCLAGE :



La solution Cy-Clope est un ensemble de prestations de services clé en main afin d'apporter une meilleure gestion des zones fumeurs.

- **Etat des lieux :** Diagnostic des zones fumeurs. Ce diagnostic gratuit donne ensuite lieu à un chiffrage.
- **Sensibilisation :** Mise en place d'une communication sur mesure à travers des outils digitaux et supports Print.
- **Mobilier :** Cy-clopeur : mobilier qui balisera les zones fumeurs. Haut de gamme, made in France, sécuritaire et ultra résistant. Ininflammable, fixé au sol, verrouillé sur le dessus et très résistant, il renforcera vos standards de sécurité.
- **Collecte :** collecte des Cy-Clopeurs et réalisons un suivi qualité (maintenance, entretien...). Avec sa contenance de 20L (10 000 mégots), optimisation de la fréquence des passages
- **Recyclage :** En qualité d'expert dans la gestion des zones fumeurs, proposition des différentes valorisations possibles de ce déchet.
- **Reporting :** Un reporting de collecte sera remis après chaque passage. Un certificat de recyclage indiquant les bénéfices environnementaux sera également transmis.

Points positifs de la solution retenue :

- **Solution de bout en bout** - de la collecte à la revalorisation. Une solution de collecte par les agents de la ville serait moins efficiente car cela demanderait une compétence et du matériel à développer. De plus cela demanderait de faire appel à un organisme de recyclage de ce déchet.
- **Entreprise française** - start up créée par Antoine Di Tommaso et Thibault Legrand,
- **Mobilier design et moderne**
- **Made in France**
- **Mobilier personnalisable** (couleur, texture)
- **Mobilier adaptable** aux besoins (contenance) et lieux (intérieurs et extérieurs). Esthétique, coloré, il attire l'œil et la curiosité et peut contenir jusqu'à 10 000 mégots !
- **Signalétique forte** afin de rendre le mobilier plus voyant et accroître l'adhésion des fumeurs
- **Sécurité :** mobilier qui répond aux normes de sécurité - Ininflammable, fixé au sol, verrouillé sur le dessus et très résistant. En acier, lui permettant d'être très résistant dans le temps.
- **Mobilier recyclable :** en acier, matière la plus recyclée au monde.
- **Reporting :** retours sur les volumes de mégots collectés - ce qui pourra donner lieu à une communication de la mairie et éventuellement organiser des « Challenges » aux habitants et personnes travaillant sur la ville.
- **Certificat de recyclage :** communication autour de l'engagement citoyen et municipal
- **Revalorisation** d'un déchet qui actuellement est incinéré. Les mégots sont envoyés dans une usine du groupe Terracycle à Mende, en Lozère
- Réduit les rejets des grandes entreprises en gérant la pause cigarette des salariés (1/4 de la population salariée qui va fumer entre 4 et 5 cigarettes par jour), soit **plus de 60.000 mégots par jour générés par les entreprises sur Issy !**
- Certaines sociétés seraient intéressées par un « **partenariat** » avec la ville afin de partager les coûts. Ce partenariat pourrait être pensé et construit en terme de faisabilité, modalités et clé de répartition à établir (eg. Economie d'échelle si plusieurs entreprises se groupent). Cela pourrait servir à d'autres initiatives à venir.

Freins à la solution retenue :

- Actuellement la ville est assujettie aux marchés publics gérés par GPSO
- Tout mobilier urbain devant être installé sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique
- Certaines sociétés seraient intéressées par un « **partenariat** » avec la ville afin de partager les coûts : un montage financier ou partenariat devrait être pensé et construit. Ce montage pourrait servir à d'autres initiatives. Ce type de projet n'existe pas actuellement

Conclusion :

Nous avons retenu la solution proposée par la société Cy-Clope et avons rencontré à 2 reprises le directeur de la société dans les locaux de la mairie. Le projet a retenu toute notre attention. L'implantation de collecteurs de mégots à des points stratégiques de la ville permettrait de réduire l'impact environnemental du plus gros pollueur des océans et de répondre à une demande actuelle d'engagement citoyen (mouvement zéro déchet, no waste...) et une aspiration à une ville plus propre.

D'autres solutions existent mais nous avons retenu celle-ci car elle propose une solution de bout en bout avec une réelle expertise, un mobilier Made In France et un retour d'expérience car déjà implantée dans différents établissements privés et publics (Safran, SNCF, Matmut, Galeries Lafayette, INPI, Eiffage, BHV, Neuilly...). .

L'implantation peut se faire à différents niveaux :

- **Domaine public :** sur la voie publique afin de collecter les mégots jetés sur la chaussée
- Dans les bâtiments accueillant le public (Poste, Impôts, Médiathèques, musées,
- Auprès du personnel de mairie : à titre d'exemple donné
- Auprès des commerçants
- Dans les grandes entreprises
- Collectivités : récolter les mégots des particuliers afin de ne pas les jeter dans les bacs à ordures

Le CESEL préconise donc :

- d'introduire, par appel d'offre, un partenariat avec le secteur privé pour la gestion et la récolte des mégots de cigarette ;
- de veiller à ce que ce partenariat assure également l'acheminement des mégots de cigarettes collectés vers les centres de recyclage appropriés.
- d'entamer des négociations avec les industriels responsables de ces nuisances pour leur imposer une participation à la prise en charge de cette externalité et aux coûts du ramassage, (directive européenne qui entrera en vigueur en 2020)
- d'opérer une campagne de sensibilisation et d'information continue auprès des habitant-e-s de la commune et des salariés y travaillant, concernant ce nouveau système de collecte / revalorisation
- de mettre en place un contrôle efficace du respect du nouveau système mis en place.

Dans un avenir proche il faudra également prendre en compte, sur le même principe, l'impact

environnemental et la revalorisation des **cartouches de cigarettes électroniques** qui sont rejetées elles aussi sur la voie publique.

La prise de conscience des enjeux environnementaux dans leur globalité est de plus en plus forte. Nombre de citoyens se mobilisent dans des opérations de nettoyage. Les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce type d'initiative en qualité de relai d'information et d'organisation. Nous avons tous à y gagner.

RESPONSABILITE ET INITIATIVES

Responsabilité pollueur – payeur :

Responsabilité des fabricants – proposition de la Commission Européenne

Au printemps dernier, la Commission européenne a d'ailleurs proposé que ces fabricants prennent en charge une partie des frais liés à la collecte et au recyclage des mégots. Les fabricants prendront en charge une partie des frais de gestion et de nettoyage des déchets et des coûts liés aux mesures de sensibilisation concernant les récipients et gobelets pour boissons, les produits du tabac avec filtres (tels que les mégots de cigarettes), ... Des mesures inciteront l'industrie à mettre au point des solutions de remplacement moins polluantes pour ces produits. Les propositions de la Commission vont maintenant être transmises au Parlement européen et au Conseil pour adoption. La Commission exhortera les autres institutions à traiter ce dossier en priorité et à fournir des résultats concrets pour les Européens avant les élections de mai 2019.

Responsabilité citoyenne

Jeter son mégot sur la voie publique n'est pas un geste anodin. Il est donc primordial de sensibiliser la population aux impacts environnementaux et recadrer les dérives potentielles. Les municipalités ont un rôle à jouer à ce niveau.

À Paris ou encore à Lille, Cannes et Colmar, les pouvoirs publics ont opté pour la verbalisation. 68 euros pour un mégot jeté par terre. Dans la capitale, 3 000 agents anti-incivilités sont sur le terrain et ont infligé en 2017, 100 000 amendes, avec une explosion pour celles qui concernent le jet de mégot (+723 % en un an).

Responsabilité des entreprises

Issy les Moulineaux accueillant un grand nombre de grandes entreprises, les hypothèses de pollutions par rejets de mégots est donc forte. Il est important de sensibiliser les entreprises et les inciter à collecter les mégots au sein de leurs locaux et devant leurs établissements (du fait de l'interdiction de fumer dans les locaux, les employés se retrouvant devant les établissements pour fumer)

DES MOUVEMENTS CITOYENS EMERGENT

"Ces petits gestes élémentaires qui peuvent paraître totalement dérisoires, mais qui font la différence."

Initiative - Quartier zéro mégot

À Bordeaux, le premier quartier zéro mégot de France a été inauguré début février à Bordeaux en partenariat avec l'association Écomégot. Une cinquantaine de bornes cendriers vont être déployées aux abords des tramways et des zones passantes dans le quartier de la Bastide. L'objectif à terme est de s'étendre à toute la ville et de réussir à collecter les 200 000 millions de mégots qui sont jetés chaque année.

Clean Walker :

Initié par le comédien et vidéaste Benjamin Carboni, le mouvement Clean Walker rassemble des dizaines de personnes. À l'origine : une prise de conscience personnelle : « j'en avais marre de voir une ville sale en descendant de chez moi ! alors je me suis dit que je pourrais faire quelque chose à mon échelle, en ramassant des déchets que je vois par terre, sans me dire 'ce n'est pas moi qui l'ai jeté donc je ne le ramasse pas' ».

Principe simple : une randonnée collective pour rendre la ville propre. Armés de sacs poubelles, les participants se retrouvent pour ramasser le plus de déchets possibles sur leur chemin. Et le résultat est là : 3 000 litres de déchets et de mégots récoltés en mois de 2 heures à Paris et 2 500 en 1 heure à Lyon.

World CleanUp Day :

Le 15 septembre a eu lieu le World CleanUp Day, une grande opération de nettoyage de la planète. L'événement créé en 2008 rassemble pas moins de 150 pays. Le tout dans la joie et la bonne humeur.

DES APPLICATIONS POUR IDENTIFIER ET COMMUNIQUER

Geste responsable - Au-delà de cet événement ponctuel, des applications existent aussi pour mieux gérer les déchets et être acteur du changement.

World CleanUp Day - permet de repérer les opérations de nettoyage proches de chez vous mais aussi de signaler des déchets sauvages.

Trashout - l'utilisateur peut cartographier les déchets abandonnés qu'il rencontre et ce partout dans le monde. L'application alerte ensuite la municipalité, les organisations non gouvernementales et les volontaires locaux, qui organisent l'opération de nettoyage.

Run Eco Team - ramasser un déchet pendant votre course. « 1 run = 1 déchet » À chaque fois qu'un utilisateur effectue son jogging, il ramasse un déchet et peut le partager avec les autres membres. En Suède, courir et ramasser des déchets est même devenu un nouveau sport : le **plogging**.

GEEV - donner et récupérer des objets gratuitement dans votre ville plutôt que de les laisser sur le trottoir. Il est également possible de signaler des objets abandonnés dans la rue. Les créateurs de cette application ont également lancé le groupe Facebook « Adopte un objet ».

TOO GOOD TO GO - permet aux commerçants et restaurant de réduire leurs déchets alimentaires. À la fin de la journée, ils peuvent proposer leurs invendus à petit prix sur la plateforme.

GUIDE DU TRI - jeter à la poubelle c'est bien, jeter dans le bon bac c'est mieux ! Cette application permet de connaître pour chaque déchet la poubelle correspondante. La consigne du tri pouvant changer d'une ville à l'autre, l'application géolocalise l'utilisateur et permet de connaître les points de collecte les plus proches de chez soi.

Sources :

INERIS - Rapport d'étude INERIS-DRC-17-162405-01313C - Etude des filières de collecte et de traitement des mégots de cigarettes

Commission Européenne - Plastique à usage unique : nouvelles règles de l'UE pour réduire les déchets marins - mai 2018 - http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/single-use_plastics_proposal.pdf



ANNEXE 2 - Fiche technique « éclairage public basse consommation »

Cette fiche technique résulte d'une interview le 27 mars, de M. François DAVEAU, Responsable VRD, qui toutefois ne l'a pas encore validée à l'heure de la publication de ce document et n'engage donc ni M. Daveau ni l'EPT GPSO.

Bref historique

GPSO veille depuis plusieurs années à diminuer la consommation électrique de l'éclairage public (environ 5200 supports et 6000 points lumineux) tout en maintenant la qualité et la disponibilité du service. L'éclairage LED récent présente un avantage économique indéniable principalement lié à la diminution du nombre d'interventions en remplacement sur la durée de vie de la source lumineuse, à la flexibilité quant à la puissance et aux cycles de variation de puissance d'alimentation et à l'insensibilité de la source au nombre de cycles d'allumage/extinction.

Jalons et chiffres clé :

- Dès 2010, les premières LED sont à l'essai rue Michelet (des candélabres conçus trop petits, beaucoup de retour en garantie car la lumière devenait verte et moins intense) et rue Delahaye (beaucoup de défaut sur les candélabres, une lumière blafarde, très froide). Le prototype rue de l'Abbé Grégoire toutefois présente aussi des succès : sans que le piéton ne le perçoive, l'éclairage est en fait couplé à un détecteur de présence et suit sa déambulation en transitions douces transparentes pour l'utilisateur
- 2012 : lancement d'un vaste schéma directeur de renouvellement de l'éclairage public orienté vers l'éclairage LED
- 2015 :
 - La loi interdit la commercialisation des lampes « ballons fluo », peu chères mais énergivores et contenant du mercure : il en reste 13% sur le périmètre de GPSO
 - 22% des supports GPSO sont équipés en LED
- Depuis 2016 : 100% de l'éclairage neuf est équipé en LED
- 2019 : 35% des supports équipés en LED, reliquat de 0,18% de lampes au mercure

À ce jour, les supports qui ne sont pas encore équipés en LED sont principalement équipés comme suit :

- 33% : Lampes sodium à haute pression, lumière qui tend vers le jaune (éclairage routier, voies principales)
- 15% : lampes à iodure métallique, lumière blanche
- 12% de lampes Kosmo (Philips), une lampe très répandue, compacte et qui présente un bon rendu couleur et fournit environ 100 lumens par Watt

Les voies départementales sont les plus énergivores, mais relèvent de la compétence du département et mobilisent des budgets très significatifs : c'est donc un « chantier » qui progresse très lentement.

Contexte technique

Avant la LED, il y avait peu de modèles / puissances : tout éclairagiste était compétent et possédait des stocks permettant un remplacement rapide. Le marché de la LED en France, se caractérise par un grand nombre de vendeurs et par des références très nombreuses et sorties du catalogue environ tous les deux ans. De plus, l'efficacité de l'éclairage dépend de la cohérence technique entre la lanterne, le plateau et la source. Ce contexte induit des délais pouvant aller jusqu'à 2 mois lorsqu'il s'agit de remplacer une LED rendue hors d'usage ou en fin de vie. Pour ne pas interrompre le service aussi longtemps, une lanterne de substitution est donc implémentée de manière temporaire, au détriment du coût de l'opération puisqu'il y a donc deux interventions au lieu d'une seule.

Le couplage LED / batterie / photovoltaïque n'est pas pertinent en ville pour de multiples raisons :

- Éclairage naturel insuffisant sauf peut-être l'été, pour charger les batteries au niveau requis
- Coût d'acquisition et de maintenance des batteries
- Durabilité des batteries (production, recyclage, etc.)
- Électricité peu chère disponible au pied des candélabres (par opposition à un éclairage à installer en rase campagne loin de tout raccordement au réseau)

Mise en œuvre opérationnelle

L'échelle d'un projet relevant de GPSO est « une rue », principalement pour des questions d'homogénéité technique et de coût. En dehors des constructions sur terrain nu, le renouvellement au profit de la LED est ainsi effectué :

- Lorsqu'il faut enfouir, renouveler ou refaire l'isolation du réseau électrique (exemple : dégâts causés par les travaux successifs). Le renouvellement en LED représente alors un surcoût négligeable et bénéficie d'une intervention déjà planifiée ;
- En fin de vie d'un mât, tous les 50 ans ;
- En fin de vie d'une lanterne, tous les 25 ans ;
- En fin de vie d'une lampe non-LED, tous les 4 ans.

Toutefois, en dehors de la substitution LED en fin de vie de la lampe, toutes les autres situations interrogent la durabilité de la démarche. En effet, cette substitution anticipée peut précipiter la mise au rebut des supports, lanternes et sources en place bien avant leur fin de vie. De plus, anticiper l'achat de LED induit une perte d'opportunité par rapport au scénario d'un achat ultérieur de LED plus performantes du fait de l'évolution favorable des performances des LED mises sur le marché.

Plusieurs critères sont pris en compte lors du lancement d'un projet :

- La sécurité liée au mât ;
- L'état du réseau électrique ;
- L'opportunité économique (lorsque le coût marginal d'un remplacement en LED est négligeable devant le coût de l'intervention planifiée) ;
- Diminuer la puissance aux heures de faible affluence (sans dommage pour les LED). Le fait de passer les armoires électriques en basse tension et en télégestion constitue un autre levier de diminution des coûts et de la consommation électrique tout en améliorant le niveau de service rendu (50 armoires ainsi rénovées sur le périmètre GPSO) ;

La Communauté d'agglomération du Val de Seine a lancé un partenariat public privé (PPP) visant à la rénovation complète du parc d'éclairage, avec intéressement des fournisseurs aux économies générées.

Le PPP de Boulogne-Sèvres (2010) a été avenanté pour intégrer l'éclairage LED.

Toutefois, les PPP sont établis sans considération du cycle de vie du matériel remplacé : fin de vie anticipée quand la durabilité exige de la prolonger et perte d'opportunité technologique.

L'effacement sur l'éclairage public n'a pas encore été envisagé au niveau de GPSO.

Conclusion : deux recommandations aux élus

Être vigilant quant à la hiérarchie des remplacements d'éclairage public en faveur de la LED :

- a. Prioriser les voies départementales car ce sont les plus énergivores et donc celles qui présentent le plus d'opportunité
- b. Lors du remplacement des mâts, lanternes et sources, tenir compte de l'ensemble du cycle de vie combiné de ces trois matériels en regard de la durabilité, du coût de maintenance et de l'opportunité des éclairages à venir sur un marché qui évolue très vite. Notamment : ne pas mettre au rebut trop tôt du matériel encore viable, ne pas multiplier les coûts d'interventions, ne pas précipiter l'acquisition de LED

ANNEXE 3 – Flyer « Partageons la rue » diffusé par Issy / GPSO

Source : Ville d'Issy les Moulineaux et GPSO.

ÊTRE BIEN ÉQUIPÉ CONTRIBUE À VOTRE SÉCURITÉ

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS, QU'ILS SOIENT CONDUCTEURS OU PASSAGERS.

UN GILET RÉTROREFLÉCHISSANT CERTIFIÉ EST OBLIGATOIRE POUR TOUT CYCLISTE (ET SON PASSAGER) CIRCULANT HORS AGGLOMÉRATION, LA NUIT, OU LORSQUE LA VISIBILITÉ EST INSUFFISANTE.

FEU AVANT JAUNE OU BLANC ET UN FEU ARRIÈRE ROUGE

DES CATAPHORTES

UN AVERTISSEUR SONORE

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION À VENIR

La loi d'orientation des mobilités (LOM) encadrera prochainement l'usage et la circulation des engins motorisés (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards ...).

Adoptez d'ores et déjà les règles de sécurité en circulant sur la chaussée, en portant un casque et un gilet réfléchissant pour être visible à faible luminosité.

PARTAGEONS LA RUE

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.SEINEQUESTFR.FR

NOUVELLES MOBILITÉS : APPRENONS À CIRCULER ENSEMBLE

VOITURES, DEUX ROUES, TROTTINETTES, GYROPODES... RAPPEL SUR LES RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE POUR MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC.

LES DOUBLES SENS ET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

SENS INTERDIT SAUF POUR LES CYCLISTES.

PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE.

PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE.

DOUBLES SENS CYCLABLES.

SAS VÉLO
Au feu rouge, ce dispositif permet aux cyclistes de se positionner devant les véhicules et d'être visibles des autres usagers.

TOUS MOBILES, TOUS RESPECTUEUX

ZONE 30
vitesse limitée à 30km/h. Toutes les chaussées sont à double-sens cyclistes, sauf disposition contraire.

Zone de rencontre espace de circulation partagé où les piétons sont prioritaires. Toutes les chaussées sont à doubles sens.

Zone piétonne réservée à la circulation des piétons. Les cyclistes sont autorisés à circuler au pas.

TENEZ VOTRE DROITE.

Utilisez **LES BANDES OU PISTES ET DOUBLE-SENS CYCLABLES.**

GARDEZ UNE DISTANCE DE SÉCURITÉ D'UN MÈTRE ou moins avec les autres véhicules.

Aux intersections, placez-vous en avant des véhicules **POUR VOUS FAIRE VOIR.**

FAITES ATTENTION AUX PORTIÈRES QUI S'OUVRENT brusquement et **AUX PIÉTONS QUI PEUVENT DÉBOUCHER** entre deux véhicules.

NE CIRCULEZ PAS SUR LES TROTTOIRS. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.

NE ZIGZAGUEZ PAS entre les voitures.

En zone de rencontre **NE CIRCULEZ PAS À PLUS DE 20 KM/H** et respectez la **PRIORITÉ DES PIÉTONS.**

EN ZONE 30 ET EN ZONE DE RENCONTRE, VOUS POUVEZ CIRCULER DANS LES DEUX SENS, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE. Ce dispositif vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité et de faciliter vos déplacements en évitant les grands axes de circulation.

NE TRANSPORTEZ PAS DE PASSAGER, sauf sur un siège fixé au vélo. Si le passager a moins de **5 ANS**, ce siège doit être muni de repose-pieds et de courroies d'attache.

Ne vous positionnez jamais en dehors du champ de vision des autres véhicules. **FAITES VOUS VOIR.**

En cas d'intempéries, **AUGMENTEZ VOS DISTANCES DE SÉCURITÉ** avec les autres véhicules.

QUE FAIRE AU FEU ROUGE ?

Autorise un cycliste à s'engager dans la voie située la plus à gauche.

Autorise un cycliste à s'engager dans la voie située la plus à droite.

Autorise un cycliste à s'engager dans la voie située au centre.

ANNEXE 4 - Vers une nouvelle charte des mobilités individuelles



Photo : E-micro one

Sommaire

1. Réduire le temps de trajet domicile travail de manière sécurisée, de porte à porte
2. La loi, le code de la route et les assurances évoluent
3. Une charte Isséenne pour faire évoluer les comportements des usagers, adapter la voirie et l'offre de transports publics, impliquer toutes les parties prenantes

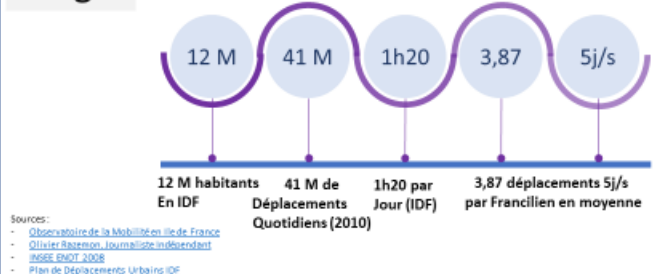
1. Réduire le temps de trajet domicile travail de manière sécurisée, de porte à porte

Économie (France, 2018)

- Engins mécaniques et électriques + accessoires : **278 M€** soit **+32.4 %** vs 2017
- EDP (Engins de Déplacement Personnel) : **238 M€** pour **1,64 million** d'unités vendues
- Le proximité domicile – lieu de travail est une aspiration pour beaucoup de Franciliens

Sources :
- Médiation professionnelle micro-mobilité
- L'Automobile et l'Entreprise

Usages



Accidents

- Trottinettes et Rollers :
- les accidents se multiplient
- l'âge moyen des victimes augmente

Source :
Chiffres du ministère de l'Intérieur publiés par le Parisien en date du 11 octobre 2018

L'Ile-de-France en première ligne

Département	Nombre de blessés et tués à trottinette et à rollers	Evolution 2016-2017
1 ^{er} Paris	49	+19,51 %
2 ^e Seine-Saint-Denis	33	+50 %
3 ^e Hauts-de-Seine	26	+13,04 %
4 ^e Rhône	23	+21,05 %
5 ^e Val-de-Marne	20	+25,93 %
6 ^e Nord	9	+28,57 %
7 ^e Essonne	9	-10 %
8 ^e Bouches-du-Rhône	8	+80 %
9 ^e Seine-et-Marne	8	+200 %
10 ^e Val-d'Oise	6	0 %

Des victimes plus âgées

	2013	2017
Ensemble	26 ans et 10 mois	27 ans et 10 mois
Hommes	22 ans et 7 mois	25 ans et 5 mois
Femmes	31 ans et 10 mois	34 ans et 2 mois



→ Évolution la plus probable pour les villes à hauts revenus et densément peuplées : « Seamless Mobility » (sans rupture, porte à porte multimodal)

[Source : Mr Kisev]

2. La loi, le code de la route et les assurances évoluent

Cadre légal

- Le **code de la route**, amendé par le Décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019
 - La trottinette électrique doit comporter un dispositif de freinage efficace
 - Vitesse maximale des trottinettes est limitée à 25 km/h
 - Circulation prioritairement sur bandes ou pistes cyclables
 - Casque, éclairage et équipement rétro-réfléchissant obligatoires uniquement en cas de dérogation administrative sur route limitée à 80 km/h
 - Pas de tractage ni de remorquage en trottinette
 - Age minimum pour conduire une trottinette motorisée : 12 ans
 - Un seul conducteur par trottinette motorisée
- La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités
- Sans moteur ni assistance électrique, l'utilisateur est légalement un « piéton » et peut utiliser trottoirs et autres espaces piétonniers

Ci-contre, source : [ministère de l'intérieur](https://www.ministere-de-linterieur.fr)

Assurances requises

- Face à leur essor, les assureurs ont développé de nouvelles offres d'assurance
- Véhicule automoteur : obligation d'assurance pour toute personne dont la responsabilité civile peut être engagée, voir Article L. 211-1 du code des assurances et Article Article L324-2 du code de la route
- Vélos : l'assurance vélo n'est pas obligatoire, mais très utile en cas de dommages subis ou causés à un tiers. Voir <https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/le-velo-et-assurance>
- Penser à l'utilité de l'assurance : dommages corporels et matériels, causés et subis. Se renseigner auprès d'un assureur

→ Dans tous les cas : se renseigner auprès de son assureur

CODE DE LA ROUTE

Bientôt de nouvelles règles de sécurité : préparez-vous !

À la rentrée 2019, vous devrez respecter de nouvelles règles pour conduire une trottinette électrique (ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé)

> Soyez prudent !
Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.

Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs

Votre engin doit être équipé :
- d'un freinage efficace
- de feux
- de dispositifs rétro-réfléchissants

> Ne transportez pas de passager !
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel.

> Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.

Il est préférable d'porter un casque.
Il est obligatoire pour les moins de 12 ans (comme en vélo)

Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant.
C'est obligatoire la nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante même en agglomération.

> Les enfants de moins de 8 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.

25
Votre engin ne doit pas dépasser les 25 km/h.

Votre engin doit être équipé :
- de feux avant et arrière

LORSQUE VOUS ÊTES SUR LA ROUTE...

Vous n'avez pas le droit de circuler sur les trottoirs ! Du bien conduisez-le à la main sans utiliser le moteur

En agglomération, empruntez les pistes et bandes cyclables. À défaut, circulez sur les routes limitées à 50km/h seulement

En dehors des villes, vous ne devez pas circuler sur la chaussée, vous ne pouvez emprunter que les voies vertes et les pistes cyclables

QUELLES SANCTIONS ?

Si vous ne respectez pas les règles de circulation prévues : 35 euros d'amende

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé : 135 euros d'amende

Si vous roulez à plus de 25 km/h : 1 500 euros d'amende

3. Une charte Isséenne pour faire évoluer les comportements des usagers... (1 / 3)

Problème

- Un besoin de réduire la durée et l'inconfort du transport, notamment domicile-travail et ce, de porte à porte
- Un enjeu de sécurité pour soi et pour les autres

Solutions

- Des solutions qui relèvent de la responsabilité de l'usager : comportement, vitesse, matériel et équipement
- Des solutions qui relèvent du champ de compétences de GPSO ou du Maire : voirie, signalétique, attractivité et adéquation de l'offre en transports en commun

Enjeu de sécurité : les leviers qui relèvent de la responsabilité des usagers		
Comportement	Vitesse	Matériel et équipement
Connaître et respecter la réglementation et le code de la route, y.c. dans les transports en commun	Limitier sa vitesse en tenant compte de celle des usages adjacents (exemple : piétons jouxtant les pistes cyclables)	Se rendre « visible » : gilet, éclairage et phosphorescence, klaxon
Respecter les piétons, tenir compte des plus jeunes, des plus âgés, des personnes à mobilité réduite		Se protéger : casque, voire genouillères, gants, coudières...
S'interdire l'usage des écouteurs et du smartphone dans la rue (usage déconnecté de la voirie)		Maintenir son véhicule en bonnes conditions de fonctionnement : roulements, freins
Piétons : s'interdire l'usage des voies cyclables		
Signaler les abus, via les n° dédiés mis à disposition : harcèlement, etc.		
Respect des autres, des conducteurs de transports en commun, des forces de l'ordre et des agents de contrôle		

3. ... adapter la voirie et l'offre de transports publics... (2 / 3)

Problème

- Un besoin de réduire la durée et l'inconfort du transport, notamment domicile-travail et ce, de porte à porte
- Un enjeu de sécurité pour soi et pour les autres

Solutions

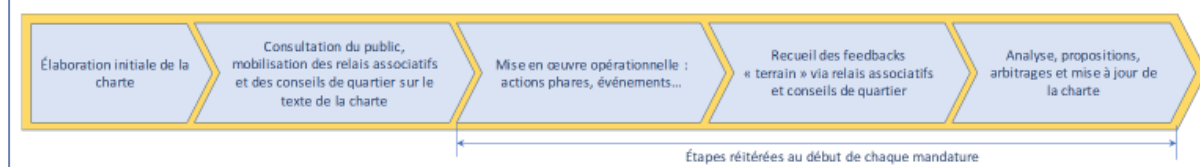
- Des solutions qui relèvent de la responsabilité de l'usager : comportement, vitesse, matériel et équipement
- Des solutions qui relèvent du champ de compétences de GPSO ou du Maire : voirie, signalétique, attractivité et adéquation de l'offre en transports en commun

Enjeu de sécurité : les leviers qui relèvent de la compétence de GPSO ou du Maire		
Voierie	Signalétique	Transports en commun
Créer des zones de rencontres - article R 110-2 du Code de la route - chaussées partagées entre piétons et tout véhicule. Garantir la visibilité spécifique de ces zones et procéder à un marquage au sol, en cohérence avec la limitation de vitesse de 20 km/h	Garantir un niveau de visibilité suffisant du marquage au sol notamment des passages piéton et pistes cyclables	Adapter l'offre à l'urbanisation : entre l'avenue Ernest Renan et la gare routière rue Kléber par exemple
Créer des zones à faibles émissions (vitesse réduite)	Harmoniser la signalétique aux échelons locaux, GPSO et régionaux et la faire connaître	Implémenter des porte-vélos, en commençant par une expérimentation sur le TUVIM vers les hauts d'Issy
Protection des piétons : signalétique, ralentisseurs sur les pistes cyclables notamment sur les trottoirs partagés cycles-piétons.	Implémenter des détecteurs de présence, capteurs de traversée et indicateurs de durée restante sur les passages piéton, passage piéton tactile, dispositifs de vigilance pour la traversée des piétons, éclairage adapté au passage effectif de piétons...	
Aménager des emplacements de stationnement dédiés aux nouvelles mobilités, implémenter leur signalétique et signaler les emplacements disponibles en open-data		

3. ... impliquer toutes les parties prenantes (3/ 3)

Processus de mise en œuvre

- Afin de s'assurer l'adhésion de tous, la « charte des nouvelles mobilités » pourrait faire l'objet de consultations et s'adapter aux avis des usagers avant sa première mise en œuvre. Le relais associatif et celui de la démocratie locale pourraient être sollicités à ces fins
- Sa mise en œuvre pourrait faire l'objet d'une évaluation et les retours d'expérience être périodiquement pris en compte



C. SECTION « VIVRE DEMAIN »

« Vivre demain ! » c'est réussir la convergence des intérêts des Isséens et des acteurs économiques qui se partagent le territoire. Territoire d'innovations technologiques en accélération permanente où les plus vulnérables ne seront pas exclus. Territoire physique des espaces publics partagés entre les habitants et les personnels des entreprises, nos « co-habitants ». Territoires artistiques où créativité et technologie se mêlent pour mieux anticiper demain !

Trois lignes directrices à nos travaux :

- le lien entreprises/Isséens
- le souci constant de l'Humain
- la culture numérique.

I- **Le Festival du Numérique d'Issy-les-Moulineaux : renforcer le lien entre les entreprises et les Isséens**

Contexte : Ville d'innovation, Issy les Moulineaux accueille de nombreuses entreprises dont des start-up et des ESN de premier plan tandis que s'invite la 5G. De nombreux Isséens sont intéressés par ces innovations ; d'autres se sentent en difficultés face à la dématérialisation imposée des démarches administratives. Entreprises comme particuliers, nous sommes tous acteurs de notre cybersécurité.

1. Valoriser les innovations des entreprises locales et mieux les faire connaître

Manifestation fédératrice et multidimensionnelle, un Festival isséen du Numérique permettrait de présenter et d'expliquer les innovations des entreprises de notre territoire dans une relation où l'humain a toute sa place. Les Isséens pourraient alors devenir les ambassadeurs de l'excellence de notre territoire. A des fins pédagogiques, les entreprises pourraient présenter leurs métiers aux jeunes de la ville.

Cet événement sera aussi l'occasion de créer des liens entre les personnels de ces entreprises – nos co-habitants - et les Isséens. Ils pourraient bénéficier d'une information sur les activités proposées sur la Ville. Une réflexion commune pourrait s'engager autour des espaces extérieurs partagés de détente. Ce Festival serait également l'occasion de mieux partager avec le grand public les réflexions initiées au sein de So Digital.

2. Anticiper l'arrivée de la 5 G

Le festival du numérique offrira l'occasion de rendre tangibles les apports de la 5G et d'anticiper les questions liées à son déploiement (notamment la multiplication des capteurs). « Issy, la Smart City aux portes de Paris » a récemment mis en valeur sa politique d'innovation pour son développement économique et social à l'occasion du congrès mondial des villes intelligentes (SCEWC) de Barcelone. Mais l'essentiel des usages urbains de la 5G restent à inventer. On peut citer quelques applications qui pourront se montrer très utiles :

- **La fin des embouteillages grâce à la 5G** ? Grâce à des capteurs situés dans les véhicules et les infrastructures routières, on pourra réguler les flux de circulation en temps réel en réduisant considérablement les temps d'attente au croisement.
- **Les places de parking connectées** enverront des messages aux automobilistes cherchant à se garer, réduisant ainsi la circulation inutile qui sera dédiée uniquement à la recherche de stationnement libérant ainsi de l'espace pour la circulation des piétons et autres modes de transport alternatif.
- La 5G permettra une bien meilleure **géolocalisation des engins de transport** divers et variés. On pourra géolocaliser avec beaucoup plus de précision les bus et les tramways, les

indications d'heures de passage pour y gagner en fiabilité, et le taux de remplissage pourra être déterminé en temps réel.

- On peut penser en termes d'**éclairage urbain** que la 5G va apporter une gestion encore plus fine des équipements, de capteurs de mouvement et des LEDs de la partie lumière.
- **L'arrosage des espaces verts** pourra être optimisé grâce à des capteurs connectés en 5G beaucoup plus fiable et plus rapide.
- **Les transports, l'éclairage, le chauffage, la climatisation** pourront être améliorés...

Le réseau plus dense d'antennes que nécessitera la 5G devra cependant être accepté par la population, ce qui sera suivi par des études menées au plan national, notamment par l'Anses.

Multidimensionnel, ce Festival du numérique initiera des initiatives qui se dérouleront dans le temps, à savoir :

3. Inclure les personnes en difficulté numérique

Selon un rapport de France Stratégie, l'autonomie numérique des personnes pourrait générer un gain de pouvoir d'achat, élever le niveau de qualification, baisser les coûts des services publics et favoriser le lien social. L'absence de compétences numériques et d'équipement sont facteurs d'exclusion.

➤ **Un accompagnement humain bienveillant et pédagogique pour les démarches administratives dématérialisées**

Il pourrait être assurés par :

- les agents de la Ville spécialement formés « web friendly » au Centre Administratif
- les jeunes bénévoles pour un lien inter générationnel dans des lieux éphémères, emblématiques de la ville ou au domicile des personnes (accompagnement sécurisé).

Il nous semble important que la dématérialisation des démarches administratives ne soit pas totale et que demeure une tolérance pour les démarches classiques. Le Festival du numérique sera l'occasion de faire connaître cette offre de service et de réaliser des premiers accompagnements.

➤ **Un accompagnement aux pratiques numériques de base**

Il s'agit de *mettre le pied à l'étrier* de la personne pour des pratiques de base, en faisant avec elle, sur son appareil lors d'échanges courts qui répondent à un besoin précis. Le Festival du numérique est l'occasion de faire connaître les acteurs du territoire qui proposent cette offre (ex Le Cube...). Les jeunes volontaires pourraient également être sollicités dans une démarche inter générationnelle.

➤ **Une aide à l'équipement**

Il s'agirait de reconditionner des parcs informatiques des entreprises Isséennes via des associations ad hoc pour une mise à disposition d'ordinateurs ou tablettes à coûts réduits ou gratuite. Pour les plus démunis, des abonnements à tarif préférentiels pourraient être négociés avec les opérateurs présents sur la Ville.

Quelques exemples de villes françaises qui ont élaboré des programmes pour l'inclusion numérique des habitants : Paris, Créteil, Rennes, Lyon, Dijon, Les Sables d'Olonne...

Cf. annexe page 42 : Plan National pour un numérique Inclusif

4. Services administratifs dématérialisés : un seul compte

Il semble qu'il n'existe pas de passerelle entre les différents services administratifs dématérialisés proposés par la Ville aux Isséens qui doivent alors ouvrir plusieurs comptes. Nous proposons une identification unique (et une unique saisie) pour accéder à l'ensemble des services. Ces données

pourraient également permettre l'envoi d'alerte personnalisée par mail pour renouveler une inscription par exemple, d'un simple clic. Certaines procédures administratives pourraient être simplifiées pour en faciliter la dématérialisation.

5. Renforcer l'interaction citoyenne de la Ville

Instance consultative, le CESEL témoigne de l'engagement de la Ville en matière de démocratie participative aux côtés des autres conseils (de quartiers, des jeunes, des aînés).

Des nouvelles modalités de collecte du point de vue des citoyens pourraient être mises en place, comme des sondages flash en ligne sur une question précise, à vocation pratique, mobilisables par toutes les instances consultatives comme aux services.

Cf. annexe page 43 : exemples d'applications

6. Publier les applications les plus utilisées sur la ville

Places de parking, services entre Isséens, applications évoquées dans Point d'Appui puis oubliées... même si les usages d'internet sont inconstants, les Isséens aimeraient savoir quelles sont les applications les plus utilisées/efficaces sur la ville. A défaut de les labelliser, la Ville pourrait relayer les meilleurs scores d'audience ou les recommander sur son site.

7. Cyber malveillance : des Isséens avertis

Cloud, objets connectés, reconnaissance faciale, IA... Les innovations technologiques constituent de nouvelles zones de risques que les entreprises et les particuliers doivent apprendre à maîtriser. 2019 a vu une explosion tous azimuts de la menace telle que rançonniciels, malware financier, hameçonnage/ phishing, logiciel de mining de cryptomonnaie, attaque par déni de service (Ddos), usurpation d'adresse mail.... Ce sont principalement des failles humaines qui sont exploitées par les pirates. Il faut être vigilant sur Internet. C'est la vigilance humaine couplée à la technologie qui permettra de sécuriser davantage notre environnement numérique. La pratique numérique inclut donc un comportement responsable en matière de protection des données personnelles et professionnelles. Avec la promotion de Qwant, les protégés cartes bleues diffusés par les Conseil de Quartier, la formation de ses agents, la Ville s'est engagée. Aujourd'hui, les systèmes informatiques et les données des entreprises, des hôpitaux ou des collectivités peuvent être pris en otage par des cybers criminels qui exigent une rançon pour les restituer. Les particuliers sont vulnérables aux attaques de masse. A l'instar des agents municipaux, les Isséens doivent être avertis des risques et savoir comment agir pour s'en prémunir.

Une campagne d'information sur le site de la Ville et dans Point d'Appui pourrait diffuser les bonnes pratiques et proposer des liens vers le [kit de sensibilisation](#) de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

Cf. annexe p. 44 : diaporama présenté au CESEL par Vladimir KOLLA, ingénieur en cyber sécurité

8. Art numérique : décryptage et anticipation de la société de demain

La révolution numérique offre de nouveaux moyens et de nouvelles ressources aux artistes contemporains comme au public. L'art numérique se distingue par la part des technologies dans la création comme dans l'interaction avec le spectateur. Certains évoquent même les « fonctionnalités » d'une œuvre...

Cette interaction est présentée comme une « expérience » par laquelle le spectateur peut devenir « co-auteur » de l'œuvre. Mais cette « expérience » est-elle si singulière, si personnelle alors qu'elle est canalisée par des technologies mobilisant des algorithmes ? Ce rapport nouveau à une expression artistique protéiforme où la technologie brouille les cartes mérite d'être décrypté : l'art numérique

questionne la place de l'humain dans une société de plus en plus technologique. Or, l'accès à l'art numérique est encore confidentiel (le Cube, la Biennale d'Issy) : il est peu présent dans les espaces publics d'Issy-les-Moulineaux.

Nous proposons que les espaces publics extérieurs comme intérieurs exposent temporairement des œuvres régulièrement renouvelées et développent ainsi la sensibilité des Isséens à ces nouvelles formes d'expression artistique. Si un espace est dédié à cet art (projet cœur de ville), nous proposons qu'un accompagnement soit proposé notamment pour sensibiliser à la part des technologies dans la création et l'expérience des œuvres.

II- Urbanisme et habitat

1. Si Issy l'audacieuse réinventait l'espace public ?

L'architecture est un marqueur fort de la Ville avec les signatures de Nouvelle, de Porzamparc, Maas, Raynaud, Libeskind... Il est temps pour l'audacieuse Issy de réinventer un espace public conçu avec les utilisateurs et enrichi de nouvelles fonctionnalités.

Aux portes d'Issy, partagée entre les personnels des entreprises et les habitants, la place La Fayette pourrait donner lieu à une nouvelle approche de l'aménagement des espaces publics. Les circulations pourraient être repensées (nombreux obstacles) en tenant compte de nouveaux usages (convivialité autour des trucks le midi, présence massive des salariés des entreprises le jour et aussi la nuit (Eurospport, France 24...) et besoin de détente.

Pourquoi ne pas installer des balançoires pour adultes à l'instar de nos amis danois (Agence BIG, ci-dessous) pour les salariés la semaine et les habitants le week-end. Osons la couleur pour ce quartier d'affaires et de vie.

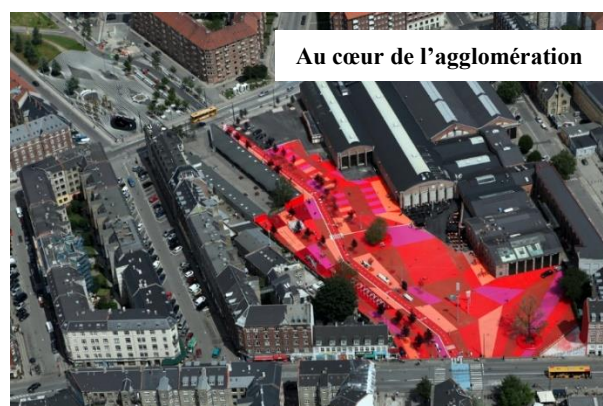


De la couleur pour un urbanisme innovant et dynamisant
Des fonctions bien définies
Exemple : Copenhague, Agence BIG



Des balançoires pour adultes : une pause pour les salariés des entreprises la semaine et pour les habitants le week-end
Exemple de Copenhague, Agence BIG

Les différentes modalités de circulation pourraient être clarifiées et sécurisées. L'art numérique pourrait y trouver sa place et sera perçu par un nombre très important d'utilisateurs. Une démarche de design de service permettrait d'associer les utilisateurs à sa conception.



Au cœur de l'agglomération

L'exemple danois nous apparaît transposable à la place La Fayette d'Issy-Val-de-Seine. Au cœur du quartier d'affaire du Val de Seine qui est aussi un quartier résidentiel, la place au pied de la gare Issy Val de Seine est essentiellement un lieu de passage et d'accès aux transports en commun ou individuels.

➤ **Etat des lieux : des obstacles à une circulation fluide**

- Le quartier accueille de **nombreuses entreprises** dont certaines travaillent 24h/24 (Eurosport, France 24...) et des **habitations**
- La place est **un hub de mobilités multimodales** avec la gare SNCF ligne C, à la station de tram, la gare routière de nombreux bus ainsi qu'une station de bus desservant 3 lignes, une grande station Vélib, une piste cyclable.
- Très fréquentée, la place présente **de nombreux obstacles à une circulation fluide** : poteaux, panneau, sol déformé où l'eau stagne, motos stationnées en nombre au-delà des espaces dédiés, véhicules stationnés, travaux, voire vendeur à la sauvette



- Une fontaine à contourner



- Un revêtement dégradé où l'eau de pluie stagne



➤ **Faire participer les utilisateurs dans une démarche de design de services**

L'aménagement de la place pourrait être conçu en associant l'ensemble de ses usagers dans une démarche de design de service – personnels des entreprises comme habitants – pour traiter l'ensemble des fonctions potentielles de cet espace et sa convivialité.

Sur le design de services, voici une courte présentation de l'Agence EtrangeOrdinaire sur un projet similaire :

*« Notre travail a consisté à **mobiliser les habitants afin de les plonger dans une démarche créative et d'imaginer ensemble le devenir de cette place.** Une première phase de travail a été orientée sur la création d'un diagnostic des lieux en vue d'établir un portrait sensible de la place. Comment est-elle perçue par ses usagers ? Que dégage-t-elle ? Quels en sont ses usages ? Lors de cette première phase, nous avons fait s'exprimer les habitants en utilisant un panel d'outils de concertation. La deuxième phase consistait lors d'ateliers à imaginer ce que cette place pouvait devenir. Aidés d'outils créés sur mesure, les participants ont donc par équipe, développés des concepts d'aménagement de cette place. Nous avons ensuite repris le crayon afin d'améliorer et d'illustrer les concepts. Le projet fut restitué à la Mairie et aux habitants sous la forme d'un cahier d'idées. »*

Aux portes de la ville, au cœur du quartier d'affaires, la place La Fayette pourrait être une vitrine de l'audace d'Issy les Moulineaux en matière d'aménagement d'espaces publics

2. Sensibilisation des Isséens à l'urbanisme

A l'instar de l'architecture qui a donné lieu à des conférences et des expositions relayées dans Point d'Appui, l'urbanisme et l'aménagement des espaces publics pourraient faire l'objet d'opération de sensibilisation et d'événements culturels au bénéfice des Isséens.

3. Valoriser les initiatives de coopérations entre habitants dans Point d'appui

Faire avancer les choses ne nécessite pas toujours d'importants moyens. Propriétaires et locataires peuvent être les moteurs de ces nouveaux modes de vie collaboratifs. Ainsi, l'exemple d'une copropriété intégrant dès sa conception un studio loué par les propriétaires pour leurs visiteurs occasionnels.

Les Isséens savent innover : leurs initiatives pourraient être valorisées par des interview ou articles dans Point d'appui.

Cf. annexe p.43 : exemples d'applications pour la consultation citoyenne et le développement des pratiques collaboratives.

4. Prudence sur l'habitat de grande hauteur

La ville d'Issy est reconnue pour sa qualité de vie. Des immeubles d'habitation de très grande hauteur ne risqueraient-ils pas de détériorer cette image ?

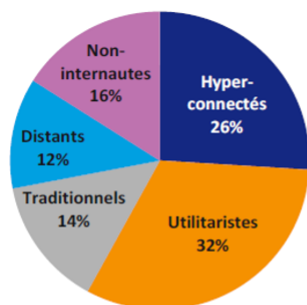
III- ANNEXES Section Vivre Demain

ANNEXE 1 - Lutter contre la fracture numérique

Profil des personnes éloignées du numérique

(sources France Stratégie)

Graphique 1 – Cinq catégories d'internautes

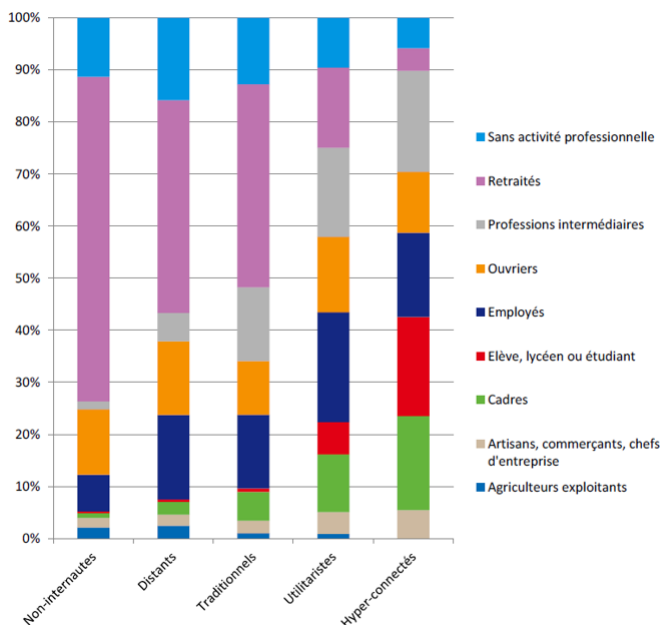


Source : M@rsouin, enquête Capacity 2017

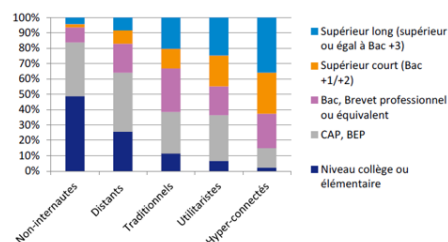
La population éloignée du numérique est définie, dans ce rapport, comme étant la somme de deux groupes distincts de l'enquête Capacity : les non-internautes, qui ne se connectent jamais à internet, et les internautes « distants » dont les compétences numériques sont faibles au point de ne pas pouvoir réaliser certaines opérations simples comme les démarches administratives en ligne, la recherche d'information, les achats en ligne, etc.

Cette population compte au total de l'ordre de 14 millions de personnes¹ soit 28 % de la population française des plus de 18 ans. 16 % ne se connectent jamais à internet et 12 % en ont un usage « distant ».

Graphique 3 – Pratique du numérique et catégorie socioprofessionnelle



Graphique 4 – Niveau d'études et pratique du numérique



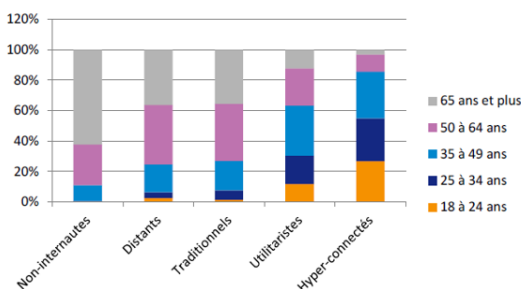
Non internautes :

- . niveau collège, élémentaire, CAP, BEP
- . 65 ans et plus
- . Revenus inférieurs à 1 400 euros

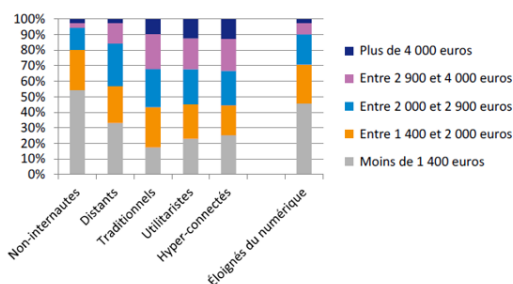
Internautes distants :

- . niveau CAP, BEP, collège et élémentaire
- . 50 à 64 ans
- . Revenus inférieurs à 3 000 euros

Graphique 2 – Âge et pratique du numérique



Graphique 5 – Répartition des personnes éloignées du numérique selon leur revenu*



Pas d'équipement, pas de pratiques

Procédures administratives dématérialisées

- Gain de temps pour l'internaute
- Service personnalisé à partir des données personnelles déjà collectées
- Economie pour les administrations



90 %
des « éloignés du numérique » ne font aucune démarche en ligne

Etre accompagné par une **personne** bienveillante et **spécifiquement formée** pour faire la démarche dématérialisée ou pouvoir contacter une **hot-line**

Ex : accompagnateur dans les centres CAF et CAS)

Acquérir les **compétences numériques de base** Ex : ateliers numériques dans les centres CAF

Des procédures administratives à **simplifier**

Pré-remplissage des formulaires en ligne, rappel par e-mail : une identification facilitée et des services personnalisés à partir des **données personnelles déjà collectées et protégées**

Développer son réseau social, rompre l'isolement

- Personnes isolées, âgées, en situation de handicap, en recherche d'emploi
- Economie collaborative, échanges de services



Acquérir les **compétences numériques de base**

Pouvoir **s'équiper et se connecter**... une redistribution du parc amorti des entreprises ? des tarifs à négocier ?

Exemples de lutte contre la fracture numérique



Plan National pour un numérique Inclusif : Plan national gouvernemental avec quelques mesures clefs pour diagnostiquer les personnes ayant des difficultés numériques, les accompagner dans les démarches et les orienter afin de les rendre autonomes mais aussi identifier les lieux de la médiation numérique dans la ville.



Solidatech : Programme de solidarité numérique dédié aux associations met à disposition des outils numériques à tarifs solidaires ou gratuits



Antonak : Cette association récupère du matériel informatique, le reconfigure et le prépare avec des logiciels libres pour de nouveaux utilisateurs.

ANNEXE 2 - Exemples pour consultation et collaboration citoyennes

Exemples de consultation citoyenne



Smart Future : A l'instar de SoNet proposé par GPSO, cette start-up aide les municipalités à favoriser les pratiques collaboratives, durables et solidaires. Grâce aux intelligence collectives, Smart Future propose des outils pour faire collaborer les citoyens à la collecte d'idées afin d'améliorer les espaces et services

Madeinvote



Made in vote : Une solution pour initier des études consommateurs online ultra-ciblées sans utiliser de panel. Le principe est d'utiliser ces études pour établir une stratégie locale et ainsi comprendre les habitudes de vie, d'usage, pour construire des projets d'aménagement urbain répondant aux besoins et attente des usagers.

Exemples pour favoriser le développement de pratiques collaboratives



Adopte ma tomate : Une association qui favorise la production locale mais surtout un lien social et intergénérationnel. Si vous êtes un particulier, Adopte ma tomate facilite la rencontre entre jardins et jardiniers à la recherche d'un bout de terrain ; Pour les collectivités locales, l'association accompagne pour la mise en place des espaces de culture selon la demande.



Qui dit miam (cantine anti gaspi) : Il s'agit d'une solution numérique Anti-Gaspillage qui permet de Communiquer avec les convives et ainsi établir une relation de confiance, réduire le gaspillage alimentaire grâce aux prévisions de l'IA, le tout dans le respect de la réglementation en cours et à venir (INCO, GEMRCN, loi alimentation EGALIM). Cette solution est référencée par l'UGAP.

ANNEXE 3 – Cybermalveillance – Présentation de M. Vladimir KOLLA



Cybermalveillance : Programme gouvernemental assumant un rôle de sensibilisation, prévention et soutien en matière de sécurité numérique auprès des Français.

Cette plateforme en ligne permet d'être accompagné pour établir un diagnostic, mettre en relation avec les spécialistes et organismes compétents proche du domicile mais aussi mettre à disposition des outils et publications dispensant des conseils pratiques.

Diaporama présenté au CESEL par Vladimir KOLLA, ingénieur en cyber sécurité

1. Préambule

- Qui suis-je ?
- Avant propos

2. L'actualité

3. Les raisons

4. Les solutions

Qui suis-je ?

Vladimir KOLLA

- 17 ans dans la cybersécurité
- Association **OSSIR**
- Podcast **NoLimitSécu**

Avant propos

- Je ne serai pas **exhaustif**
- Simplification + Vulgarisation = **omissions**
- ? Une question? N'hésitez **pas** !

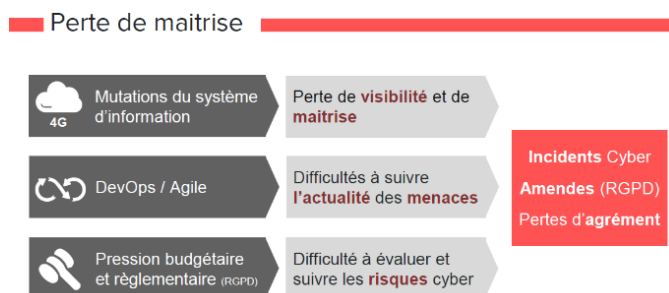
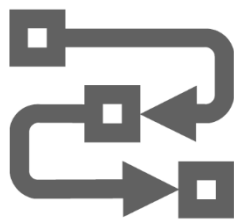
Quelques exemples

été 2019

Quelques exemples

été 2019

- 1. Préambule
- 2. L'actualité
- 3. Les raisons**
 - Perte de maîtrise
 - Opportunisme
 - Cinématique
- 4. Les solutions**



Quelques exemples



Quelques exemples



Quelques exemples



Quelques exemples

cela va-t-il m'arriver ?

Quand* cela va-t-il m'arriver ?

**Désolé pour le côté alarmiste...*

Opportunisme

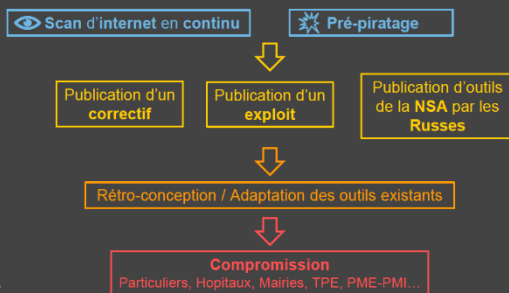
Les cibles de cyber-attaques



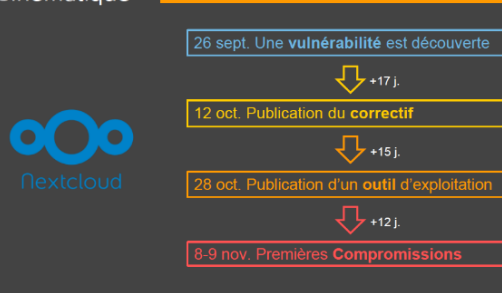
Opportunisme

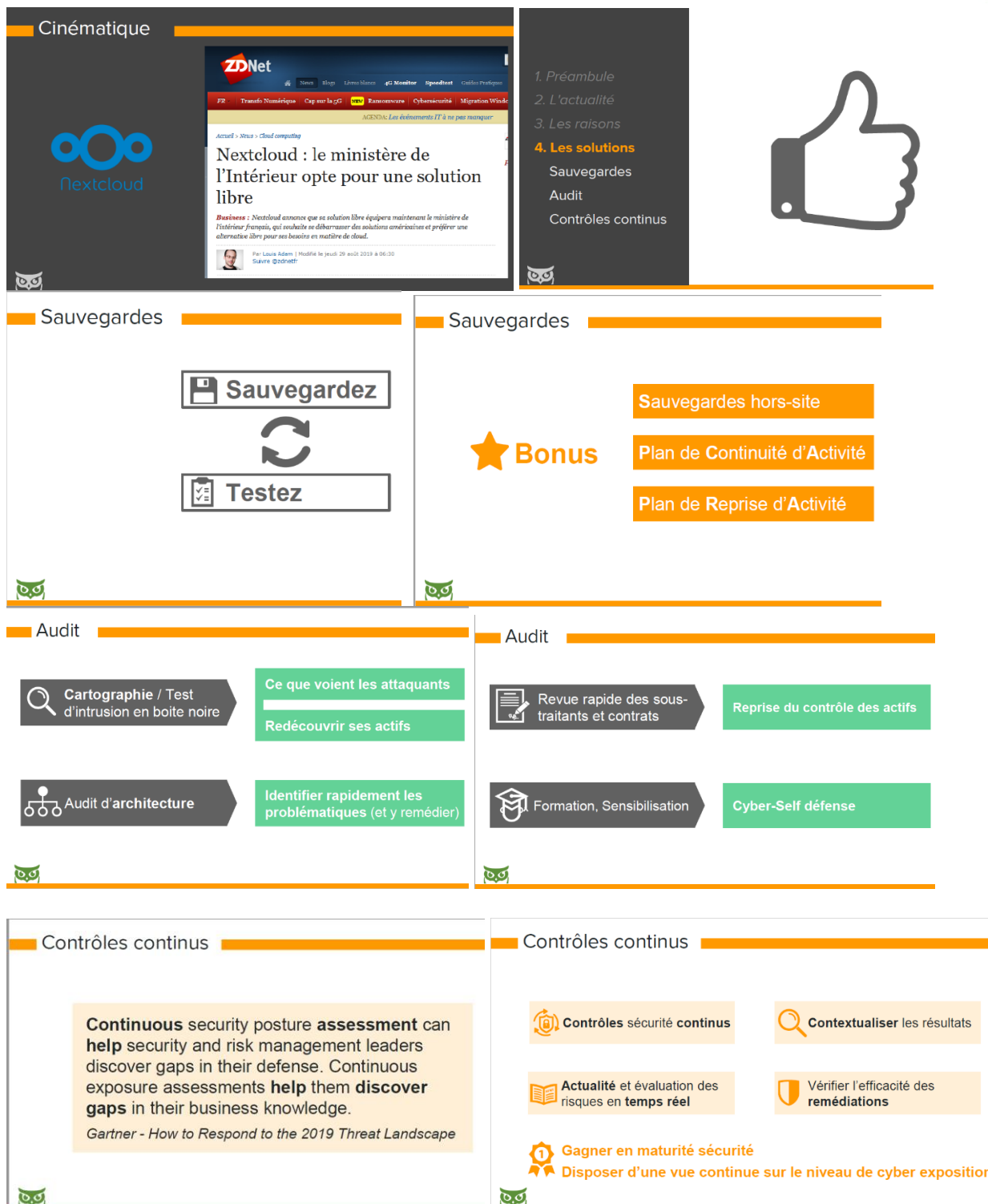


Cinématique



Cinématique





ANNEXE 4 - SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 d'ISSYMEDIA

Rédacteur : T. Proy, conseillère, novembre 2018

- **So Digital : LE BOOSTER** = en lien avec les services de Grand Paris Seine Ouest, c'est l'agence numérique d'un territoire de 316 289 habitants ; son rôle est de promouvoir les acteurs de l'innovation, de favoriser les expérimentations in situ et de sensibiliser les décideurs publics et privés aux nouvelles tendances de la société numérique.

Promotion 4 du Booster est composé d'entreprises dont le service vise à améliorer la vie quotidienne des habitants = « **Le Droit Pour Moi** » qui simplifie l'accès aux informations juridiques + « **Cities-Zen** » qui facilite le dialogue citoyen avec son portail (MonAvisCitoyen.fr) + « **UrbanExpe** » qui veut moderniser les parcours touristiques en voyages-spectacles via son smartphone .

- Issy Média représente la ville d'Issy les Moulineaux dans les projets cofinancés par la Commission Européenne dans les domaines de l'innovation et de la Smart City. = **OTN (Open Transport NET)** dont l'objectif est de favoriser la création de services numériques facilitant les déplacements en ville + **ECIM (European Cloud for intelligent Mobility)** dont l'objectif est d'améliorer la mobilité urbaine en rendant les déplacements des déplacements et des marchandises plus facile , plus rapide , moins cher et plus écologique.

- La ***SmartIssy** innove = Le projet « **So Mobility** » ambitionne de fluidifier les déplacements en ville grâce au développement du numérique. La plateforme *data.issy.com* a été développée pour faciliter le stationnement avec la mise à disposition à distance, des données de disponibilités en temps réel, en voirie et en parking . Expérimentation de la navette autonome Transdev.

- Promotion du co-voiturage 2.0 courte-distance avec le soutien des grandes entreprises associées dans le projet **So Mobility** (CISCO, TRANSDEV, BOUYGUES). Expérimentation des salariés les jeudis

- Une semaine de la mobilité a été organisée pour tout savoir sur les véhicules électriques : exposition et essais de véhicules électriques et table ronde sur les modalités de recharge.

- Issy TV = 68 vidéos produites ; 2 000 abonnés sur notre chaîne **YouTube**

- Relais de l'information via **Point d'Appui** et le site **issy.com**

En conclusion : Rôle d'IssyMedia :

- **Community management = un travail d'équipe :**

° Faire vivre quotidiennement, la page Facebook (12 170 fans) , les comptes Twitter (5 410 followers), Twitter Presse (658 followers) , SO Digital (1918 followers) et Instagram (1 864 fans)

° Orchestrer et humaniser le dialogue entre la ville et les internautes, accepter les critiques et y faire face, ne pas accepter une question sans réponse

- **Veille et e-réputation = un travail de tous les instants :**

° Les échanges des habitants sur les réseaux sociaux contribuent à la réputation d'Issy.

- **Promotion des réseaux sociaux et création de passerelles entre les différents comptes Villes**

Annexe 5 – Synthèse de l'entretien du 5 juillet 2019 avec Eric LEGALE, ISSY MEDIA

CESEL : Michelle BOURDIER (Vice-Présidente) et Tong TCHHOR (Conseiller)

Concerne : LA COMMUNICATION SUR LES APPLICATIONS DE LA VILLE ET L'INFORMATION SUR LES INNOVATIONS NUMERIQUES

*Depuis 1991, Eric LEGALE a occupé les postes de Directeur de l'Action Economique, de Chef puis de Directeur de Cabinet du Maire André Santini. Il est directeur général de la société d'économie mixte (SEM) ISSY MEDIA depuis 1998. La SEM est chargée de la communication externe et de l'innovation numérique de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et a pour mission d' « **Informar les habitants afin de faciliter leur quotidien, promouvoir l'attractivité du territoire et le cadre de vie, garantir la qualité et la cohérence des messages** » (source site Issy Media).*

ISSY MEDIA contribue à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville par la promotion de l'attractivité de la ville et en particulier de son image de « territoire d'innovations ». En effet, la Ville offre des conditions d'expérimentation de ces innovations, en relation et avec les financements des acteurs économiques privés (entreprises, start-up) et publics (ex. : Conseil régional d'Ile-de-France). Le rayonnement d'ISSY passe également par un partage d'expérience lors de conférences ou dans le cadre de projets européens.

Dans ce contexte, Eric LEGALE assure une fonction d'« aiguilleur technologique ».

ISSY MEDIA n'a pas vocation à cautionner ni labelliser des applications ou des services numériques au nom de la Ville. Par exemple, ISSY-MEDIA a fait connaître le service d'information sur la Ville via les enceintes connectées (cf article dans Point d'Appui, vidéo de présentation) mais elle n'a pas vocation à recommander l'achat de ces produits. La vie des applications et des services numériques dépend d'abord de leur libre utilisation par les citoyens et de leur adéquation avec leurs besoins et leurs pratiques. Les innovations numériques destinées aux citoyens doivent être centrées sur l'utilisateur, qui peut y être associé, aux fins d'améliorer sa vie quotidienne

Quelles sont les innovations numériques ou projets majeurs ?

5G : Issy est déclarée ville pilote de la 5G auprès de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes). Une expérimentation en matière **d'e-santé** sera pilotée par Orange en partenariat avec les hôpitaux C. Celton, G. Pompidou et le centre Simone Veil. La 5G pourrait aussi augmenter la performance des **systèmes de traduction** lors des échanges avec nos villes jumelées.

Initiation à l'architecture

« Les Petits archis », ateliers d'initiation à l'architecture pour les 6-9 ans, avec l'intervention d'architecte

Micro-Folie

Le musée numérique et de réalité virtuelle Micro-Folie au Temps des Cerises (Fort d'Issy) avec un « minilab » avec imprimante 3D et initiation au codage dans une approche intergénérationnelle.

La **sécurité informatique** n'entre pas dans le champ d'action d'ISSY MEDIA. Nous attirons l'attention d'Eric LEGALE sur l'intérêt de rendre compte du devenir des produits ou services présentés dans Point d'appui ou sur le site de la Ville, proposition qu'il accueille favorablement. Une possible contribution du CESEL à la réflexion du mieux vivre « demain » à Issy est évoquée.

D. TRANSVERSALITE

VIVRE RESPONSABLE et VIVRE DEMAIN

En réponse aux attentes de la Présidente du CESEL, les sections « Vivre demain » et « Vivre responsable » ont souhaité collaborer autour du thème « Urbanisme et Habitat » en proposant des mesures ciblées sur **l'anticipation des épisodes caniculaires**.

Les **fortes chaleurs récurrentes**, ont montré que le bitume, la circulation dense, les constructions en béton et en verre contribuent à la **montée des températures**. Face à la complexité des solutions, nous proposons de :

- Capitaliser sur **l'étude des ilots de chaleur urbaine de Paris (APUR)** notamment avec l'implantation d'arbres en restant vigilant à **l'écoulement des brises thermiques** et **éviter les arbres d'alignement**,
- Utiliser des **matériaux calorifuges** pour les constructions et les voies de circulation (enrobés non-conducteurs),
- **Peindre en couleur claire** les trottoirs et les places publiques
- **Installer des robinets-fontaines dans les rues**

Encourager le développement des **constructions vertes** et notamment le recours aux **alternatives au ciment de portland, à performances équivalentes**.

Nous proposons aussi de **végétaliser massivement pour rafraîchir** :

- Systématiser la végétalisation des **toitures**, des **rues**, voire des **murs** en commençant par les bâtiments publics : administration, écoles, etc.
- Implémenter des **complements végétalisés** tels que des arbres ou des jardinières, pour meubler les **"pans coupés" d'immeubles** qui sont le lieu de dépôts volontaires de déchets et d'encombrants (ex. angle rue des Travailleurs / Boulevard Garibaldi).

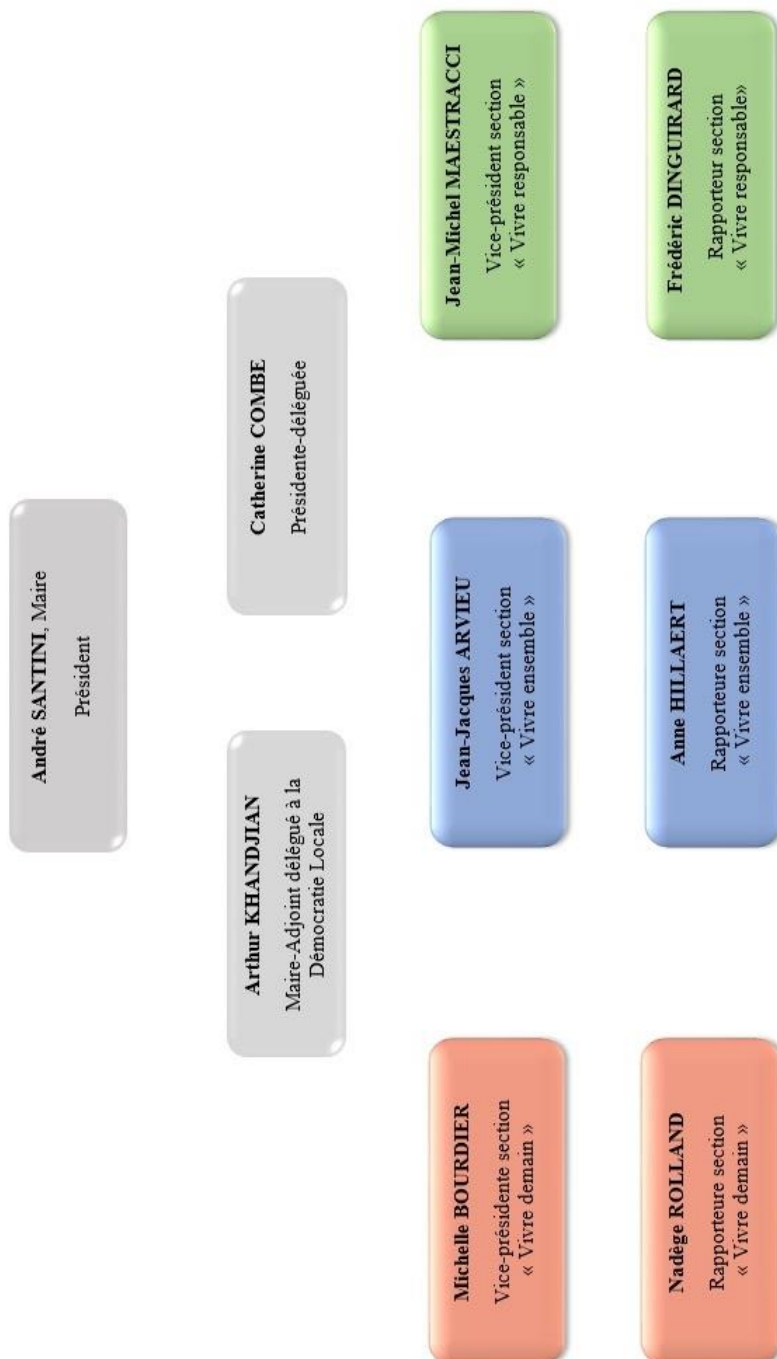
Enfin, le recours à l'intelligence artificielle pourrait fluidifier la circulation :

- Coordonner les feux tricolores à l'échelle de GPSO, à l'instar du projet MUSE limité à la ville de Dijon.

E. ANNEXES

1. Organigramme du CESEL (Bureau)

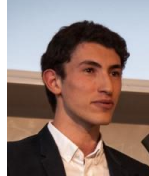
Organigramme du CESEL



2. Trombinoscope des trois sections

Conseil Economique, Social et Environnemental Local					
Le Maire  André SANTINI, Président de droit   Arthur KHANDJIAN, Maire-Adjoint Catherine COMBE Présidente déléguée					
Section Vivre ensemble					
 Jean-Jacques ARVIEU, Vice-Présidente					
					
Laurence AMETTE	Jean-ierre BELIN	Alain BENAUGT	Renan BUDET	Jacques ESTRADE	Francisco GARRIGUES
					
Okan GERMIYAN	Matthieu GILLERY	Anne HILLAERT	Claire LOONES	Christine LOUPPE	Lydie NOUGHER
					
Georges MOSDITIAN	Véronique PERRIN	Elena PAIS	Maurice PIGOUT	Jacqueline QUILICI	Gérard HARY
					
Constantin SON	Serge THUREY			Patricia VIEILLE	Matthieu WYCKAERT

Conseil Economique, Social et Environnemental Local				
Le Maire  André SANTINI, Président de droit   Arthur KHANDJIAN, Maire-Adjoint Catherine COMBE Présidente déléguée				
Section Vivre demain				
 Michelle BOURDIER, Vice-Présidente				
				
Myriam AKOUN-BRUNET	Laure ARROYAS	Sabrina BAGNARA	Françoise BAYSSET	Paule BEN SADOK
				
Jean-Pierre BIENAIMÉ	Christian CHAMORAND	Tong CHHOR	Christophe DELFOUR	Thomas DOMMANGE
				
Bernadette LAGARRIGUE	Matthieu LANQUETIN	Elodie MALIGE	Monique PECH	Karine PINSON-THOUAULT
				
Tatiana PROTHOY	Serge REBONDY	Nadège ROLLAND	Jean-Pierre SAVARY	Vanessa SCAGNELLI
				
Martine VINDIX	Hafid ZAARI			

Conseil Economique, Social et Environnemental Local			
		Le Maire	
			
André SANTINI, Président de droit			
			
Arthur KHANDJIAN, Maire-adjoint		Présidente déléguée Catherine COMBE	
Vivre responsable			
			
Jean-Michel MAESTRACCI Vice -Président			
			
Frédéric DINGUIRARD	Patricia EIDEL	Françoise de KERSABIEC	Christiane LALU
			
Michelle LORY	Bertrand MARION	Jean-Gilles PARMENTIER	Daniel PARVERY
			
Trung Can PHAM	Alain de ROZAVEN	Jean SCHOTT	Lucas SOAVE
			
Myriam TURJMAN			

3. Calendrier des réunions des sections

Année 2019

Section <i>Vivre demain</i>	Section <i>Vivre ensemble</i>	Section <i>Vivre responsable</i>
- Jeudi 17 janvier - Lundi 15 avril - Mardi 14 mai - Jeudi 20 juin - Lundi 9 septembre - Jeudi 17 octobre - Mardi 12 novembre	- Jeudi 24 janvier - Jeudi 21 février - Mardi 9 avril - Mardi 21 mai - Mardi 11 juin - Mardi 10 septembre - Mercredi 9 octobre - Mardi 19 novembre	- Mardi 15 janvier - Lundi 4 février - Lundi 11 mars - Mercredi 17 avril - Jeudi 16 mai - Jeudi 13 juin - Jeudi 12 septembre - Mardi 15 octobre - Jeudi 14 novembre

Les sections Responsable et Demain se sont chacune réunies une fois en janvier 2020 pour finaliser leurs travaux respectifs.

4. Calendrier des réunions du bureau

Lundi 28 janvier 2019 ; mardi 26 mars 2019 ; lundi 6 mai 2019 ; mardi 17 septembre 2019 ; mercredi 8 janvier 2020.

Une réunion plénière organisée le 11 décembre 2019 a permis à chacun des Vice-Présidents de présenter les travaux respectifs de leur section, en prévision de l'Assemblée Générale.